
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 12 décembre 2009, à 20 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne* et *M. Roland Crot*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre 2009, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la culture (suite).

Page 31, cellule 3001000, Direction de la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Participation aux projets de la Conférence culturelle, page 9 des subventions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous abordons les subventions et allocations du département de la culture. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par l'Entente municipale visant une diminution de 20 000 francs, correspondant à la suppression de la participation aux projets de la Conférence culturelle.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Actuellement, même le nom que porte la Conférence culturelle est, semble-t-il, dépassé. Sous le contrôle du conseiller administratif en charge de la culture, M. Patrice Mugny, qui pourra me corriger si cela n'est pas exact, un montant était prévu pour le fonctionnement d'une conférence qui, en fait, n'est plus une conférence culturelle, mais plutôt un groupe de concertation. A l'étude du budget, nous avons constaté qu'aujourd'hui, effectivement, la Conférence culturelle n'a pas d'activité qui justifie pour cette année la subvention de 20 000 francs. Raison pour laquelle l'Entente vous propose de

¹ Rapports, 3399.

renoncer à ce montant en 2010, en attendant de connaître les besoins effectifs de cette instance.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je m'adresse au Conseil municipal au nom de l'Alternative. Il est vrai que la Conférence culturelle – c'est peut-être une erreur de plume – s'appelle actuellement «groupe de concertation culturelle». Il s'agit d'une réunion à tous les niveaux: l'Etat, la Ville et les communes. C'est ce que nous souhaitons. Ce groupe de concertation culturelle se réunit tous les deux mois. A l'ordre du jour, il y a effectivement la concertation pour la recherche de locaux, pour la construction de nouvelles infrastructures. Vingt communes participent et du moment que nous souhaitons cette concertation Ville, Etat, communes, voilà un bel exemple de ce qui se fait. C'est la raison pour laquelle l'Alternative refusera cet amendement.

M^{me} Renate Cornu (L). En 2006, cette conférence a été qualifiée d'usine à gaz par le magistrat en charge de la culture. Usine à gaz, en effet, parce que la Conférence culturelle aurait dû devenir la plate-forme de financement concerté des grandes institutions culturelles. Il est vrai que nous attendons une concertation effective pour savoir qui va financer quoi et à quelle hauteur; il s'agit donc du Grand Théâtre, de l'Orchestre de la Suisse romande, de la Comédie, entre autres. Réunie en conclave fantôme, la concertation entre la Ville, le Canton et les communes n'a toujours pas donné lieu à une position ou une solution. Pire, la Conférence culturelle végète dans un flou total, comme l'usine à gaz, et ne donne aucun signe tangible. Comme la participation à un fantôme est budgétée à hauteur de 20 000 francs, nous considérons que ce montant n'a pas lieu d'être inscrit au budget 2010 tant que les choses n'avancent pas et tant qu'il n'y a rien de concret.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'apporterai juste une précision, M^{me} Olivier ayant dit l'essentiel. Quand vous examinerez les comptes 2009, vous verrez que la somme n'a quasiment pas été entamée – comme moi, vous savez qu'un montant au budget n'est qu'une autorisation de dépenser. Ce groupe de concertation culturelle a maintenant des projets, notamment de créer un grand bâtiment pour y loger les artistes, en collaboration avec d'autres communes. D'autres manifestations qui existent déjà seront développées entre les communes. Voilà pourquoi je demande l'autorisation de dépenser cette somme en 2010, même si ces projets n'aboutiront que dans deux ou trois ans.

Toujours est-il que ce groupe n'est pas une usine à gaz. Une vingtaine de communes y participent. Comme vous le savez, les relations entre la Ville et

l'Etat sont déjà compliquées, et la participation d'une vingtaine de communes complexifie encore les choses. Si vous supprimez ces 20 000 francs, on ne pourra pas participer à des études, si nécessaire, ou à des travaux. Je vous propose donc de maintenir cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 23 oui (3 abstentions).

Page 35, cellule 3106000, Service culturel, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées («La ville est à vous», page 9 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral et radical, visant à supprimer la subvention de 190 700 francs à la manifestation «La ville est à vous».

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, «La ville est à vous» est une manifestation lancée par la Ville de Genève il y a quatre ou cinq ans. Son budget fait état de charges à hauteur de 700 000 francs, à savoir des charges de voirie, de mise à disposition de matériel pour animer les quartiers.

Pour les libéraux, faire la fête, animer les quartiers, c'est un très bon plan! Des charges à hauteur de 700 000 francs pour ce faire, cela peut se concevoir. Mais pourquoi présenter un projet de budget qui n'envisage que les charges et qui ne donne aucun chiffre sur les recettes? Nous y allons tous pour nous amuser, pour boire et manger; or, cette année, nous avons pu constater que les prix pratiqués n'étaient pas du tout ceux qu'on attend d'une manifestation dite populaire et à la portée de tous.

Pour l'Entente, une manifestation qui n'annonce que des charges, alors qu'elle encaisse des recettes et qu'elle affiche une participation réjouissante de milliers de citoyennes et citoyens, une manifestation qui n'est pas capable de nous dire quel est son *business plan* n'est pas suffisamment transparente dans son organisation.

Raison pour laquelle, si la ville est à vous, il faut qu'elle soit transparente! Sinon, ce sera sans nous! Pour que la ville soit à nous tous, la manifestation doit souscrire aux conditions que nous posons à toutes les associations et groupements qui souhaitent des subventions. Telle qu'elle est, «La ville est à vous» ne nous concerne pas. Nous n'entrerons en matière qu'à certaines conditions. Sinon, ce sera «La ville est à eux», sans nous!

M. Edgar Bordier (R). Le groupe radical se joint au groupe libéral pour demander la suppression de cette subvention, non pas que nous soyons contre l'événement, bien au contraire, car nous apprécions ces moments conviviaux, mais pour la simple raison qu'une association, soit l'Association des Pâquis, arrive à s'autofinancer. Nous pensons que les autres associations de quartier devraient faire de même. L'Association des Pâquis tire ses revenus de la sous-location des espaces alloués aux stands qui vendent boissons, nourriture et autres – je rappelle que les vide-greniers ne sont pas payants. En contrepartie, elle se charge de la sécurité, du recyclage et de la propreté des lieux, pour alléger le travail de la Voirie.

Comme la situation aux Pâquis satisfait pleinement la population et la Ville de Genève, nous pensons que les autres associations devraient prendre exemple sur ce quartier. Je vous invite donc à accepter cet amendement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je crois que nous ne vivons pas dans le même monde! Demander à une association de quartier d'avoir un *business plan* pour organiser «La ville est à vous», mais jusqu'où irez-vous, Mesdames et Messieurs? «La ville est à vous» est un exemple d'animation qui favorise la cohésion sociale. Onze quartiers y participent et trois nouveaux quartiers s'y sont joints cette année. Chaque association reçoit une somme entre 15 000 et 20 000 francs pour mettre en place «La ville est à vous».

Il ne s'agit pas de faire du profit: des habitants se rencontrent, font de l'animation, organisent des vide-greniers. Il est normal que les recettes reviennent aux habitants. De même, si des cafés-restaurants vendent des boissons, cela leur revient. «La ville est à vous» est une manifestation que toutes les villes nous envient. C'est un moment de joie, de rencontre, où les habitants, les voisins peuvent discuter les uns avec les autres.

Quand j'entends M. Bordier dire que l'Association des Pâquis s'autofinance, je suis tout à fait d'accord avec lui, mais elle continue à toucher la subvention... (*Dénégation de M. Bordier.*) Oui, Monsieur Bordier, et j'en ai la confirmation. Alors, coupez-lui sa subvention. L'Association des Pâquis s'autofinance parce qu'elle sous-loue le domaine public qui lui est octroyé par la Ville, alors que les autres associations le mettent gratuitement à disposition. Puisqu'elle s'autofinance, si vous voulez aller jusqu'au bout de votre raisonnement, demandez alors la suppression de la subvention! Comme je viens de l'expliquer, nous mettons le domaine public à disposition de toutes ces associations et l'Association des Pâquis le reloue aux restaurants et aux cafés. C'est la raison pour laquelle, à un moment donné, il faudra adresser une lettre à l'Association des Pâquis pour lui dire que, soit elle reste dans le conglomérat de «La ville est à vous», soit elle en sort et se gère elle-même.

Je voudrais insister sur le fait que «La ville est à vous» est un moment de fête, d'animation, de cohésion sociale et, pour cette raison, l'Alternative refusera cet amendement.

La présidente. Madame Olivier, à l'avenir, pourriez-vous penser à vous adresser à la présidente? Merci.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais répondre à ma chère collègue, conseillère municipale et comptable – vous lui transmettez, Madame la présidente – pour laquelle le mot *business plan* est pratiquement un vilain mot! J'ai utilisé ce terme, car il est aujourd'hui courant pour demander à la plus petite des associations, même à but non lucratif, d'établir un compte où, d'un côté, elle indique les charges et, de l'autre, les recettes prévisibles. Je vous donne un exemple. Au début de cette manifestation conviviale, en 2006 et 2007, il y avait déjà 36 000 personnes qui s'y rendaient. Je vous laisse imaginer combien de monde fréquente aujourd'hui cette manifestation. J'y suis allée: c'est très fréquenté et fort joyeux. Alors, en imaginant que 40 000 personnes dépensent chacune au moins 5 francs, cela fait 200 000 francs!

Ce soir, nous demandons – en français ou en anglais – que «La ville est à vous», comme n'importe quelle association théâtrale, musicale ou autre, à partir du moment où elle sollicite une subvention, établisse un budget avec deux colonnes: une pour les dépenses, une pour les recettes. Et Dieu sait que les comptables ont l'habitude de faire des plans financiers pour les associations qui demandent des subventions! Nous ne mettons pas en cause l'aide en nature que nous pouvons donner à toutes ces associations. En revanche, nous voulons avoir des précisions sur les sommes que nous attribuons en liquide. Nous n'avons pas à subventionner sans autres précisions des associations qui peuvent faire une partie du chemin, c'est la moindre des choses.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 27 oui.

*Page 35, cellule 3106000, Service culturel,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Usine et centres culturels alternatifs, page 9 des subventions).*

La présidente. Nous avons reçu un amendement du groupe libéral qui vise à supprimer la subvention de 571 900 francs accordée à l'Usine.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'évocation de l'Usine, à elle seule, pourrait être une justification pour supprimer la subvention, du moins on pourrait le croire... Mais il est des motifs plus essentiels. L'Usine ne devient-elle pas une espèce d'Etat dans l'Etat? Je m'explique. 80% de la population dit qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics et l'Usine proclame haut et fort qu'en ce qui la concerne elle n'appliquera pas la loi. Ce faisant, il y a lieu de s'interroger sur le sens de l'action du Conseil administratif et sur la nature de la subvention que nous versons à cette institution. La subvention a-t-elle pour vocation de soutenir la sédition? d'inciter des citoyens à violer la loi? Est-il normal que nous subventionnions un lieu dans lequel chacun est invité à violer de manière systématique une loi que 80% de la population a votée? Evidemment, la réponse saute aux yeux de chacun: il est impensable que les fonds publics servent, d'une manière ou d'une autre, à soutenir un acte de sédition.

Certes, il n'est pas question de dire que l'Usine ne devrait pas être subventionnée, car nous reconnaissons qu'elle abrite également des activités culturelles, qui se développent de manière complémentaire aux autres activités à Genève. Mais le fait est que rien ne peut être versé aussi longtemps que l'Usine se fonde sur la violation systématique d'une loi approuvée par tous. Par ailleurs, il n'est pas question non plus de dire que nous suspendons la subvention tant et aussi longtemps que la loi n'est pas appliquée, parce qu'il suffirait alors que, pendant trois jours, on ne fume pas au Débido pour voir la subvention rétablie, quitte à ce que, ensuite, on se remette à fumer...

En l'occurrence, l'Usine doit prendre les mesures adéquates, de sorte que la loi s'applique comme partout ailleurs à Genève. C'est important, parce que la Ville de Genève est très stricte à l'égard des tenanciers d'établissements publics. Il est non seulement interdit de fumer dans ces établissements, mais il est également interdit d'aménager des terrasses permettant aux fanatiques de l'herbe à Nicot de s'y asseoir confortablement en hiver!

C'est dire qu'il y a deux régimes. L'un qui rend la vie impossible aux commerçants, et ceux-là ont déjà fait signer une pétition, ils ont annoncé une initiative, ils ont d'ores et déjà fait la grève. Puis il y a l'indifférence municipale à l'égard de l'Usine. Sur les bancs de l'opposition, nous y sommes habitués. Mais, Mesdames et Messieurs, ce que vous ne pouvez pas cautionner, ce sont des exceptions en matière d'interdiction de fumer, parce que ce sont vos projets de loi, vos combats, votre fierté politique. Vous-mêmes qui avez défendu ces projets, voilà que vous accepteriez de faire des exceptions? Il ne peut y avoir d'exception: c'est le langage de M. Rielle, des initiants, de ceux-là mêmes qui veulent contester le dernier vote, en disant qu'il est trop permissif. Qu'il y ait un droit à la tolérance parce que les gens de l'Usine sont des gauchistes n'est évidemment pas acceptable. En conséquence, Mesdames et Messieurs, vous aurez à cœur d'être cohérents avec vous-mêmes en votant cet amendement sans hésitation.

La présidente. Le bureau tient à saluer, à la tribune du public, M. Dominique Louis, chef adjoint du Service cantonal du protocole. (*Applaudissements.*)

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, nous attendions depuis un moment la rhétorique de l'avocat Froidevaux: nous l'avons eue! Pour notre part, nous ne serons pas juges: s'il y a une quelconque «sédition» – comme vous dites, Monsieur Froidevaux – la justice tranchera. La loi prévoit déjà des amendes pour ce genre de cas.

Une fois de plus, nous remarquons que l'Entente aligne les amalgames, les préjugés, les stéréotypes, les généralisations... Avant, les drogués tournaient autour de la place des Volontaires, à côté des artistes et de la population qui allait voir les concerts; maintenant, nous entendons qu'il y a quelques personnes assez vicieuses pour fumer dans le Débido – qui ne s'appelle plus ainsi depuis longtemps, Monsieur Froidevaux – et qu'il faudrait supprimer la subvention uniquement à cause de cela. C'est là un mélange complet entre des choses qui n'ont rien à voir!

Monsieur Froidevaux, lisez les pages 9 et 10 des subventions: que supprimez-vous? Vous supprimez la subvention au Théâtre de l'Usine: pour y être allé quelquefois, je sais qu'on ne fume pas au Théâtre de l'Usine. Vous supprimez la subvention au Galpon, qui commence à renaître de ses cendres: je ne me souviens pas que quelqu'un ait pu fumer au Théâtre du Galpon. Vous supprimez la subvention au Théâtre de la Parfumerie: il n'y a pas d'endroit fumeur à la Parfumerie, Monsieur Froidevaux. Vous supprimez encore la subvention au Spoutnik, cinéma d'art et d'essai dans lequel on ne fume pas. Enfin, vous supprimez la subvention de fonctionnement de l'Usine, qui n'a rien à voir avec le Débido. Vous faites un mélange complet avec les associations qui gèrent leur lieu et qui le gèrent bien. Une fois de plus, vous montrez que vous ne connaissez absolument pas l'Usine. D'ailleurs, je me demande quand vous êtes allé au Débido pour la dernière fois...

La présidente. Monsieur Piguet, je vous prie de vous adresser à la présidente.

M. Thierry Piguet. Madame la présidente, vous transmettez à M. Froidevaux que le Débido a changé de nom!

En l'occurrence, c'est se fourvoyer que de vouloir supprimer une subvention qui est en fait une subvention de fonctionnement artistique pour des lieux

et des associations qui ne démeritent pas. Je sais que nous ne sommes plus au temps des chèvres du Larzac, mais il ne faut pas proposer n'importe quoi, juste pour stigmatiser les artistes d'une culture émergente, d'une culture alternative que vous n'aimez pas, que vous ne comprenez pas, que vous ne percevez même pas. Les associer à des racailles, à des voyous quelconques, une fois de plus, c'est un amalgame absolument insupportable et je suis déçu par votre intervention! (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Finalement, après douze heures de débat, c'est donc cela, l'Alternative! Elle se résume à des personnes qui se favorisent elles-mêmes avec des abonnements, qui considèrent que, dans certains prés carrés, il est admissible de ne pas respecter la loi... Nous connaissions la majorité de gauche du Conseil administratif qui se permettait de commenter des décisions de justice. Aujourd'hui, nous voyons les membres de la majorité Alternative se dévoiler dans ce débat public: ce qui les intéresse, c'est d'abord eux-mêmes et ensuite leurs amis, quitte à ne pas respecter la loi, en expliquant, avec plein d'arguments, que nous sommes dans l'erreur, que le groupe libéral ne connaît rien à rien...

Mesdames et Messieurs, réveillez-vous, vous vivez dans un monde de clichés! Il y a des principes à respecter, des principes d'équité et de justice. Cette justice sociale dont vous vous targuez en permanence, elle concerne aussi les commerçants. Il y a des lieux à l'Usine où on fume et il y en a d'autres où on ne fume pas. Reste qu'il n'est pas normal qu'à l'Usine, parce qu'elle est un pré carré de l'Alternative, on puisse fumer. La loi s'applique à tous.

La différence entre l'Usine et les autres bistrotts, restaurants et bars de notre ville, c'est que ces derniers ne sont pas subventionnés avec l'argent public. Mesdames et Messieurs, soyez cohérents avec vous-mêmes. La même population qui permet, par l'impôt, le subventionnement de ce type d'endroit, a voté à 80% contre la fumée! Il n'y a aucune raison aujourd'hui pour que l'Usine continue impunément, sans signal politique, à laisser les gens fumer. Je sais, car on me l'a dit, que M. Piguët lui-même n'aime pas tellement les lieux enfumés... Alors, j'aimerais voir un peu de cohérence sur les bancs de l'Alternative et que, pour une fois, vous ayez quelques principes!

M. Thierry Piguët (S). Je ne vais pas polémiquer. Nous sommes un parlement et, selon la séparation des pouvoirs, nous n'avons pas à faire appliquer la loi, ni à l'Usine pour la clope, ni dans certaines boîtes de nuit que fréquente plutôt l'Entente et où on sniffe... J'interviens juste, Madame la présidente, pour demander l'appel nominal pour le vote.

La présidente. Monsieur Piguet, votre demande est-elle soutenue par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Il en sera donc fait ainsi.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quand je citais le Débido, je savais que je faisais un peu vieillot, mais j'ai des cheveux blancs qui me le permettent! Je n'attendais à ce que M. Piguet me donne le nom actuel de l'établissement, il en a été bien incapable, mais lui aussi a des cheveux blancs... Quand il me dit que je ne fréquente plus le Débido depuis de nombreuses années, c'est vrai: nous avons au moins ce point en commun, puisqu'à l'évidence ni lui ni moi ne connaissons le nom actuel de l'établissement, ce que personne ne nous reprochera.

Cela dit, s'agissant du fond, bien sûr qu'il y a un amalgame, mais il s'explique par la structure même de l'Usine. Il n'est pas possible de dissocier les activités de l'Usine. Le Débido – permettez-moi de continuer à l'appeler ainsi – est l'un des plus grands débits de boissons de Suisse. C'est même un client particulièrement privilégié des distributeurs de bières et c'est pourquoi nous osons espérer qu'il n'est pas subventionné.

Par contre, il existe des règles d'organisation interne à l'Usine et c'est par là que j'avais commencé mon intervention: n'est-ce pas une espèce d'Etat dans l'Etat? Ce que nous condamnons n'est pas tellement le tabac, mais le fait que ce soit un Etat dans l'Etat. Qu'on y fume, qu'on y soit dissident n'est pas de nature à gêner un libéral, au contraire. Cela mériterait même un regard amusé, voire appuyé. En revanche, il n'est pas acceptable que la majorité du Conseil municipal tolère une violation de la loi, que celle-ci ne fasse l'objet d'aucun commentaire de la part de l'Alternative, alors qu'il n'y a aucune tolérance ailleurs, dans d'autres établissements. Mesdames et Messieurs, soyez cohérents! Dites que la loi ne s'applique pas à Genève, et vous aurez de nombreux électeurs qui vous suivront, ou alors dites que la loi s'applique partout de manière identique!

L'Usine a la responsabilité de faire appliquer la loi. Qu'il y ait des effets négatifs, bien sûr, et c'est pourquoi je vous disais que nous n'allions pas supprimer la subvention, mais la suspendre, en retenir le paiement. Car il s'agit que l'Usine s'organise de sorte que la fumée en soit bannie. A ce moment-là – et ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal procédera de la sorte – la subvention sera rétablie.

Je ne permets pas qu'on nous accuse d'incompréhension à l'égard des formes de culture nouvelles, je ne permets pas qu'on dise que nous serions des êtres obtus par rapport aux expressions artistiques. En effet, d'une part, c'est faux et, d'autre part, s'il existe des difficultés d'approche artistique, ce ne sont pas des difficultés politiques. M. Piguet le sait parfaitement et son intervention, en ce qu'elle nous met en cause, est extrêmement fâcheuse, pour ne pas dire insultante.

Nous parlons ici d'une structure qui s'organise et qui se vend sur le principe de la violation de la loi. Or, chaque fois qu'il est confronté à des violations de la loi, le Conseil municipal a une pratique constante qui consiste à suspendre la subvention. Le Teatro Malandro en a fait l'expérience, comme d'autres dont je ne ferai pas la liste.

L'Usine est un lieu culturel, elle n'est pas un Etat dans l'Etat. Elle a pour vocation fondamentale de soutenir la culture, mais ce n'est pas pour autant un lieu où les dispositions qui s'appliquent à l'ensemble de la cité ne devraient pas s'appliquer. Ou alors ces dispositions ne s'appliquent nulle part et vous donnez les instructions à votre Conseil administratif pour qu'il renonce à toutes mesures de rétorsion à l'égard des tenanciers d'établissements publics qui pratiqueraient la même politique. Car il ne peut y avoir d'inégalité de traitement, ni deux manières de concevoir l'application d'une disposition qui, au demeurant, a été plébiscitée par le suffrage populaire.

Vous vous êtes d'ailleurs félicités de ce brillant résultat, vous vous en êtes attribué le mérite. Alors, allez au bout de l'idée et faites appliquer la loi! Entre temps, soyez cohérents et, avec l'Entente, suspendez la subvention aujourd'hui. Toute autre solution, vous en conviendrez, serait bien malheureuse.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, en préambule, je dirai que le problème soulevé par notre collègue libéral quant au respect de la loi sur l'interdiction de la fumée dans les établissements publics n'est qu'une affaire de police, tout comme le respect de l'ordre public aux alentours de l'Usine, respect de l'ordre public qui a été troublé à moult reprises et qui a occupé le Conseil municipal à plusieurs occasions. Ce dernier a dû se prononcer sur des pétitions justifiées émanant d'habitants dans le voisinage de l'Usine. Cette affaire est une affaire de police et, que je sache, elle ne ressortit pas à la compétence du Conseil administratif et encore moins à celle du Conseil municipal.

Cela étant dit, les affirmations de notre collègue socialiste sont très téméraires quand il nous prête des intentions que nous n'avons pas. En effet, j'ai déjà eu l'occasion de dire – comme mon collègue Jacques Baud, qui siège avec moi à la commission des finances – que, dans notre groupe, nous sommes pour la pluralité des expressions artistiques. Nous souhaitons, tout en ayant les plus grands doutes, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que vous soyez dans les mêmes dispositions d'esprit. Nous allons pouvoir le vérifier dans quelques instants, à propos du Grand Théâtre...

En conclusion, nous ne nous mêlerons pas de cette méchante querelle et nous nous abstiendrons, tout comme je l'ai indiqué ce matin, cela par souci de cohérence dans notre attitude à l'endroit des uns et des autres.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 10 oui (17 abstentions).

Ont voté non (49):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Marc Daphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (10):

M. Alexis Barbey (L), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Georges Queloz (L), M. Jean Sanchez (L), M. Armand Schweingruber (L).

Se sont abstenus: (17):

M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

*Page 35, cellule 3106000, Service culturel,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Montreurs d'images, page 11 des subventions).*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes radical et démocrate-chrétien, visant à supprimer la subvention de 97 900 francs aux Montreurs d'images. Un amendement de l'Alternative demande la même suppression. Je passe d'abord la parole à M. Salvatore Vitanza, puis à M^{me} Christiane Olivier.

M. Salvatore Vitanza (R). Les groupes radical et démocrate-chrétien proposent en effet cet amendement, car ils estiment qu'il n'y a aucun retour sur investissement pour cette manifestation. D'abord, rappelons que ladite manifestation se produit une seule et unique fois par an. Ensuite, la subvention que nous vous proposons de supprimer est de 97 900 francs, à laquelle s'ajoute encore 125 000 francs de subvention en nature. Au final, cela nous amène à une facture globale de 220 000 francs pour une seule et unique manifestation qui ne remplit même pas une salle en termes d'entrées.

De ce fait, nous vous proposons de supprimer cette subvention et, le cas échéant, nous pourrions envisager de l'affecter à la retraite des artistes, ce qui nous éviterait des arrangements illicites sur le dos des chômeurs. Le groupe radical vous remercie d'ores et déjà de l'accueil favorable que vous ferez à cet amendement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, nous avons en effet déposé le même amendement. Vous voyez que tout arrive... L'Alternative votera donc la suppression de la subvention aux Montreurs d'images pour les raisons qui viennent d'être évoquées.

J'ajouterai juste un élément qui a été discuté en commission des finances. Cette association et ce théâtre jouissent également de la mise à disposition de locaux gratuits pour une somme de quelque 150 000 francs au boulevard de la Cluse et à la rue Michel-Simon. Nous avons décidé, justement parce que cette association donne des cours, de ne pas la priver entièrement de moyens, afin qu'elle continue à exister. Si elle monte des spectacles, elle pourra toujours faire une demande ponctuelle au magistrat. Pour le reste, nous, l'Alternative, avons décidé de laisser les salles à disposition de cette association, afin qu'elle continue à donner ses cours de théâtre, de danse contemporaine, en tout cas pendant un certain temps.

M^{me} Renate Cornu (L). Nous avons effectivement la même position. Mais, comme cette troupe de théâtre dispose actuellement de deux locaux, l'un au boulevard de la Cluse et l'autre à la rue Michel-Simon, nous estimons que ce dernier est suffisant pour les cours qui sont dispensés. Cette troupe n'a pas besoin de deux locaux. Nous souhaitons donc supprimer le local au boulevard de la Cluse.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (60 oui et 11 abstentions).

Page 37, cellule 3106610, Fonds municipal d'art contemporain, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centre d'édition contemporaine, page 12 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par l'Alternative demande une augmentation de la subvention au Centre d'édition contemporaine de 25 000 francs. Le nouveau montant de la subvention passerait ainsi à 128 100 francs.

M^{me} Christiane Olivier (S). Cet amendement, déposé en effet au nom de l'Alternative, concerne le Centre d'édition contemporaine. Ce centre travaille dans le domaine de l'art contemporain, pour la production d'édition de catalogues et il a un programme d'expositions dans son arcade de la rue Saint-Léger. Comme vous l'avez vu, le Centre d'édition contemporaine reçoit une petite subvention de 100 000 francs, qui à une époque était un peu plus élevée.

S'agissant du travail que fournit le Centre d'édition contemporaine, je rappellerai qu'en 2009 il y a eu six expositions, deux présentations d'édition et de publication, une exposition collective de textes, une exposition d'édition, ainsi qu'une édition «versus objets» d'un collectif de neuf artistes. Cette petite augmentation de 25 000 francs permettra au centre de continuer son travail dans d'excellentes conditions. Je vous propose donc d'accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 60 oui contre 1 non (9 abstentions).

Page 38, cellule 3110000, Grand Théâtre de Genève, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Garantie de déficit Grand Théâtre, page 13 des subventions).

La présidente. Nous avons reçu un amendement présenté par l'Alternative, qui demande une diminution de 500 000 francs sur la garantie de déficit accordée au Grand Théâtre. Celle-ci passerait de 1 million à 500 000 francs.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, dans ce «marché aux poisons», cher au Parti démocrate-chrétien, je voudrais vous parler d'un gros poisson, un Moby Dick de l'institution genevoise: le Grand Théâtre! Une fois de plus, comme à chaque séance sur le budget, le Grand Théâtre revient sur la sellette; à chaque séance sur le budget, l'Alternative demande une diminution de la subvention ou refuse en tout cas une augmentation, et Dieu sait s'il y en a eu ces dernières années! L'argument est toujours le même: le Grand Théâtre, institution phare de la Ville de Genève, coûte trop cher!

Nous ne disons pas qu'il coûte trop cher par rapport à sa contribution artistique, à ses besoins, à sa programmation reconnue au niveau international – même si nous déplorons n'avoir jamais vu le fameux spectacle «Les trois chèvres du Larzac», dont mon camarade Carasso vous parlera au moment de l'examen du département de l'environnement urbain et de la sécurité... Nous savons que bien des institutions de par le monde nous envient: des chanteurs, des danseurs viennent auditionner, souhaitent faire partie d'un des spectacles programmés au Grand Théâtre de Genève. Ce budget, sans conteste, est donc en dessous de la réalité artistique et culturelle du Grand Théâtre. Il conviendrait de lui ajouter de quoi diffuser plus largement sa saison, de faire venir d'autres grands noms de l'opéra, de poursuivre la municipalisation d'une partie du personnel – puisque, pour l'instant, il existe toujours deux statuts différents pour des personnes exerçant le même métier – d'indexer les salaires au coût de la vie, etc. Mais, en même temps, le budget alloué par la Ville seule au Grand Théâtre avoisine les 20 millions de francs, sans compter les 13 millions de salaire pour le personnel municipalisé et toutes les charges d'entretien du bâtiment et de ses annexes. Cela, nous n'aurons de cesse de le répéter, n'est plus acceptable.

Nous attendons de la part du Canton et de son nouveau département intitulé «Département de l'instruction publique, de la culture et du sport», des propositions. Le magistrat socialiste, qui a toujours défendu la culture, se verra peut-être doté de plus de moyens par le nouveau Grand Conseil, à large majorité de l'Entente.

De même pour la région: nous espérons que langue sera prise avec les communes de l'Ain, de la Haute-Savoie, dans le cadre de la discussion sur la fameuse agglomération franco-valdo-genevoise. On y parle beaucoup de logements, de transports, d'aménagement, mais je crois me souvenir que, d'après le magistrat Cramer qui était venu nous présenter ce projet d'agglomération, il y avait aussi d'autres pourparlers possibles dans le domaine culturel, avec Genève comme ville phare, ancienne capitale du département du Léman.

Par ailleurs, l'Association des communes genevoises (ACG) met la main au porte-monnaie, mais, à notre sens, sa participation est encore trop réduite. Le Grand Théâtre draine des spectateurs au-delà des frontières de la ville. Il serait

donc bienvenu que la contribution des communes soit proportionnelle au nombre de leurs administrés qui en profitent, et Dieu sait s'il y en a!

Cela dit, concernant le budget 2010, l'ACG a accepté d'augmenter sa subvention en la faisant passer de 1,5 million de francs à 2 millions. Ces 500 000 francs supplémentaires, en tenant compte de tout ce que je viens de dire, doivent permettre à la Ville de diminuer son budget. C'est ce que nous revendiquons: les communes, l'Etat, les départements français, le Canton de Vaud doivent contribuer à la pérennité artistique haut de gamme du Grand Théâtre. De même, le Grand Théâtre doit s'efforcer d'attirer plus de mécènes, sponsors ou annonceurs, de sorte que le secteur privé participe aussi à la mise en valeur de cette institution.

Je disais qu'en 2010 l'ACG augmente sa subvention de 500 000 francs. Pour être cohérents avec nous-mêmes – comme l'est toujours l'Alternative – nous souhaitons réduire la subvention de la Ville du même montant. Nous proposons donc une diminution de la garantie de déficit du Grand Théâtre, en la faisant passer de 1 million à 500 000 francs. Je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement, qui ne péjore en rien le budget total du Grand Théâtre.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, voilà, nous y sommes! C'est le grand moment du budget, le moment où nous parlons du Grand Théâtre. Je siége depuis six ans dans cette enceinte et je sais que le budget ne serait pas le budget sans le Grand Théâtre. Nous avons eu droit à la marmite et aux chants de l'Escalade, et nous voilà enfin au Grand Théâtre. Nous n'avons pas parlé de Rousseau cette année, puisque nous nous sommes accordés sur la manière de le fêter en 2012. J'y reviendrai, car c'est un bel exemple de ce à quoi on peut arriver en matière de projets constructifs et concrets, et de soutien à la culture.

En l'occurrence, la Ville de Genève vit une situation particulière, et le représentant socialiste a parfaitement raison de le rappeler: la Ville de Genève vit une genevoiserie unique en Europe en supportant à elle seule l'entièreté de la subvention et du soutien à son opéra. Je crois qu'il est utile de le rappeler, car ceci peut expliquer pourquoi, chaque année, nous nous demandons combien de temps cette situation pourra encore durer, si elle est encore supportable ou simplement raisonnable. En effet, notre institution phare ne profite évidemment pas qu'à la Ville, mais elle profite au Canton et à la région, et c'est dans cette perspective qu'un jour nous espérons la voir évoluer.

Cela dit, s'agissant de l'amendement, c'est un comble que la proposition de diminution vienne d'un représentant socialiste, dont la moitié des assertions sont inexacts, alors même que la présidente du conseil de fondation est de son bord politique et qu'il devrait être mieux renseigné! Cher collègue, que pense M^{me} Lorella Bertani de la proposition que vous faites ce soir? Le lui avez-vous seulement demandé?

C'est d'autant plus étonnant que le département cantonal de la culture, nouvellement appelé «Département de l'instruction publique, de la culture et du sport», est dirigé par un conseiller d'Etat socialiste. Ce soir, vous arrivez avec un amendement qui demande d'enlever d'ici au 31 décembre un demi-million de francs à M^{me} Lorella Bertani, à l'institution, sans avoir pris contact avec le responsable de la culture cantonal pour savoir quel est l'avenir de l'institution.

Mais il y a encore plus grave. Suite aux remous du Grand Théâtre, notre Conseil avait voté à l'unanimité, il y a environ deux ans, une motion visant à consolider l'institution. Or consolider une institution d'excellence, Mesdames et Messieurs, cela a un coût! Ce n'est pas en enlevant un demi-million que l'on consolide une institution phare. Que vous vous préoccupiez de voir évoluer le soutien au Grand Théâtre, de la Ville vers le Canton et la région, c'est une chose, mais proposer un amendement aussi mesquin n'aura qu'un seul effet, c'est déstabiliser l'institution. Là, j'ai envie de dire que notre petit Conseil devrait s'occuper de petites institutions et que le Grand Théâtre devrait être repris par un Grand Conseil! Car, sincèrement, où va-t-on avec ce type de proposition?

Je terminerai sur une note constructive. Ce soir, nous n'avons pas parlé de Rousseau, parce que le Conseil administratif et toutes les instances concernées – la Ville, le Canton, les communes, la région, la France et même l'Europe – s'intéressent à la manifestation d'envergure qui aura lieu en 2012 et qui rassemblera, culturellement et financièrement, la région. Voilà ce que nous attendons d'une municipalité responsable. C'est ce type de démarche que nous voulons privilégier pour le Grand Théâtre, et non ces petites secousses, ces électrochocs année après année, dans ce Conseil municipal. Cette institution rayonne très loin et nous voulons absolument qu'elle puisse s'épanouir. Evidemment, ce soir, nous refuserons cet amendement incongru.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes également très étonnés devant cette proposition de diminuer de 500 000 francs la garantie de déficit du Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, cette garantie est de 1 million de francs: pourquoi ne proposez-vous pas une diminution de 1 million? Ayez le courage de vos opinions!

Le Grand Théâtre est une grande institution qui, en termes d'emplois et de bénéfices culturels, profite à Genève. Il est sous la supervision de la Ville, c'est-à-dire du Conseil administratif, et nous sommes très étonnés, au Parti démocrate-chrétien, de voir cet amendement signé par l'Alternative. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez qu'un audit a été fait au Grand Théâtre, audit qui nous a coûté plus de 3 millions de francs. Nous estimons que dorénavant les choses sont en place et que le Grand Théâtre doit bénéficier de tous les moyens qui permettent à ce grand paquebot de naviguer correctement.

Nous ne voterons donc pas cet amendement, cela d'autant que ce type de proposition devrait venir du Conseil administratif, qui a une responsabilité par rapport au Grand Théâtre. Ce ne sont pas les effets de manche et les coups d'esbroufe lors de la séance budgétaire qui peuvent régler la situation. A mon avis, ce type de proposition doit être étudié par le Conseil administratif, puis proposé au Conseil municipal, afin qu'on en arrive finalement à donner au Grand Théâtre les moyens de fonctionner normalement. Ce dernier a vécu toute une période de déstabilisation et nous ne pouvons pas nous permettre de revivre ce que nous avons vécu il y a deux ou trois ans. Nous refuserons cet amendement et si de nouvelles dispositions doivent être prises, elles devront l'être en concertation avec le Conseil administratif, qui est responsable de la supervision du Grand Théâtre.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, en terminant mon intervention précédente, je disais que notre groupe était pour la pluralité des expressions et je souhaitais que l'Alternative soit dans les mêmes dispositions d'esprit, tout en émettant les plus grands doutes. Eh bien, nous y voilà! Le préopinant socialiste, qui n'a jamais caché son drapeau, crie haro sur le théâtre bourgeois. L'opéra, quelle horreur! A l'opéra, c'est le drame, on pleure, on crie, on meurt, le tout en musique...

J'aimerais quand même faire remarquer au préopinant socialiste que la subvention d'exploitation du Grand Théâtre diminue de 453 874 francs par rapport au budget précédent, donc près d'un demi-million. J'aimerais aussi faire remarquer à ce même préopinant socialiste – qui semble si bien connaître le Grand Théâtre – que ce dernier, aux comptes de la Ville de Genève pour l'année 2008, a enregistré un non-dépensé de 900 000 francs; la Ville s'y est donc retrouvée.

J'aimerais toujours faire remarquer au préopinant socialiste – qui nous fait la leçon en disant que le Département cantonal de l'instruction publique est devenu aussi celui de la culture – que la loi de fusion de 1930, qui créait la grande Genève, avec un Conseil administratif de cinq membres et un Conseil municipal ayant peu à peu évolué jusqu'à 80 membres, définissait la répartition des tâches entre la Ville, représentant à l'époque 85% de la population, et le Canton. La culture a été dévolue à la Ville; elle l'a été naturellement, pour des raisons historiques et pratiques. Les raisons historiques étaient que la Ville de Genève était l'héritière d'un certain nombre de musées et d'un opéra construit grâce au legs d'un généreux mécène étranger, qui a fini ses jours en ville de Genève et dont un souhait a failli passer à la trappe, il y a quelques années, lorsque le Conseil municipal a hésité à rénover le monument Brunswick – et non «Brunschwig», comme on l'entend trop souvent, ce qui dénote l'immensité de la culture des intervenants...

Cette répartition des tâches entre la Ville et le Canton vient d'être confirmée par les accords signés entre la Ville et les autres communes, dans le cadre de la

péréquation financière intercommunale, qui tient justement compte du fait que la Ville est en charge de la culture. Il est vrai que le Grand Théâtre est un poids lourd, mais il y a des poids superlourds: ainsi, la culture de conservation, soit les musées, c'est 75 millions de francs. Je ne comprends donc pas pourquoi on s'attaque à l'opéra, si ce n'est pour des raisons dogmatiques ou, je n'ose y penser, d'envie...

Je vous disais ce matin, à l'occasion d'un autre débat, que les communes, la Loterie Romande ou une institution quelconque n'ont pas à se substituer au devoir qu'a la Ville de Genève de financer son opéra. Je vous disais également que, si vous en voulez la mort, ayez au moins le courage de vos opinions et allez jusqu'au bout!

Cela a été relevé par d'autres, le Grand Théâtre est non seulement un pourvoyeur – encore que je n'aime pas ce terme – d'emplois, mais il est surtout le principal employeur de l'Orchestre de la Suisse romande, qui semble jouir d'une sympathie certaine dans vos rangs, Mesdames et Messieurs. Serait-ce dû à l'appartenance politique de certains de ses anciens musiciens? On a vu un ancien musicien présider le Parti socialiste... On a vu un député socialiste dont la fille s'illustre actuellement dans une affaire un peu dommageable, dirons-nous... (*Protestations.*)

Mesdames et Messieurs, vous devez être conscients que le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande sont comme l'aigle à deux têtes: si vous affaiblissez l'une des têtes, vous faites mourir la bête. Si c'est ce que vous voulez, alors dites-le franchement!

Enfin, j'aimerais bien que vos mandataires au sein du conseil de fondation relaient votre opinion bien franchement, afin que nous sachions une fois pour toutes à quoi nous en tenir. Les budgets du Grand Théâtre sont approuvés par l'ensemble du conseil de fondation, donc ayez de la cohérence dans vos attitudes! Notre groupe, dans le droit fil de ce que je déclarais à l'instant, est pour la pluralité des expressions. Nous nous refusons d'amoindrir le Grand Théâtre et nous demanderons que le vote de cet amendement ait lieu à l'appel nominal.

La présidente. Monsieur Hämmerli, êtes-vous suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

M. Salvatore Vitanza (R). Le groupe radical refusera cet amendement, car le Grand Théâtre a bénéficié d'une subvention supplémentaire de la part de l'ACG d'un montant de 500 000 francs. La réduction proposée risque d'entraîner un effet pervers, car l'ACG pourrait, l'an prochain, suspendre cette aide et, dans ce cas, nous serions obligés de remettre à nouveau ce montant au budget 2011. La ques-

tion se pose donc: quel signe voulons-nous donner à l'ACG? De plus, nous ne comprenons pas pourquoi vous désirez supprimer des réserves, car nous serons obligés, en cas de coup dur, de voter de nouveaux crédits. Par conséquent, le groupe radical vous invite à refuser cet amendement.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je me vois dans l'obligation de prendre la parole comme cheffe de groupe, pour rappeler aux préopinants de l'Union démocratique du centre et à d'autres groupes avant lui qu'ils n'ont pas à attaquer personnellement le commissaire socialiste qui a pris la parole, puisque cet amendement est présenté au nom de toute l'Alternative. Prendre à partie – c'est le cas de le dire – le Parti socialiste, notamment avec des élucubrations sur d'anciens musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande, sur le Théâtre de Poche et Dieu sait quoi, c'est complètement hors sujet, d'une part, et c'est ensuite personnaliser un débat qui ne devrait pas l'être, y compris avec les allusions à la présidente de la fondation. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, j'aimerais rappeler – aussi pour les téléspectateurs qui nous écoutent encore – que la suppression des 500 000 francs ne porte que sur la garantie de déficit et qu'elle est compensée largement par de l'argent bien réel, à savoir les 500 000 francs versés cette année par l'Association des communes genevoises, grâce à l'intervention du représentant de la Ville au sein de cette association en la personne de M. Manuel Tornare. Ces 500 000 francs alimentent le budget de fonctionnement, c'est de l'argent réel et non une simple garantie de déficit.

Enfin, mes préopinants de droite ont fait allusion à une diminution de la subvention de 453 000 francs. Il faut savoir que cette diminution correspond à la municipalisation de six postes, qui, eux, passent dans le budget de fonctionnement, en page 37 du projet de budget. En réalité, il n'y a aucune perte. C'est même au contraire une amélioration de la situation pour ces six postes-là, puisqu'au lieu d'être les employés de la Fondation du Grand Théâtre ils se retrouvent les employés de la Ville. Voilà, il convenait de rétablir la réalité des faits et de la vérité, sans tomber dans la provocation, comme vous semblez vouloir le faire ce soir! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quand on est dans l'opposition, il est bien sûr des couleuvres qu'il faut avaler! Je pense aux actes qui procèdent du programme politique des représentants de la majorité, qui, avec une certaine naïveté, espèrent gagner les élections en accomplissant leur programme, alors que c'est la manière la plus sûre de les perdre! Toujours est-il que nous pouvons comprendre, Mesdames et Messieurs, que vous vous sentiez obligés de planter quelques banderilles à propos du Grand Théâtre.

Cet amendement, à coup sûr, reviendra en troisième débat et il est peut-être intéressant d'anticiper. S'agissant du Grand Théâtre, le Rubicon est franchi: nous ne sommes plus dans un partenariat public-privé, mais dans un pluri-partenariat, pluri-public, pluri-privé. En effet, la Ville n'est pas la seule collectivité publique à soutenir le Grand Théâtre: l'Etat le soutient, de manière indirecte, et l'Association des communes genevoises le fait de manière directe. A cela s'ajoute un partenariat privé qui participe, lui aussi, de manière essentielle au financement du Grand Théâtre.

Il est vrai que la gauche – et c'est son programme – a toujours dit que le budget du Grand Théâtre était trop important et qu'il fallait y porter remède. Mais est-ce porter remède à l'importance du Grand Théâtre que de l'amputer et, pire encore, comme vient de le dire la cheffe du groupe socialiste, de l'amputer parce qu'un tiers alloue une somme équivalente, de sorte qu'au final il n'y a pas de perte? Certes, je donne raison à M^{me} Brunier: si quelqu'un donne 500 000 francs et que je retire 500 000 francs, j'arrive au même budget! C'est là une arithmétique si élémentaire qu'on ne saurait lui donner tort... Mais faisons un pas de plus et, sans franchir le Rubicon, mettons le pied sur la première pierre du gué: qui voudra encore mettre un sou dans le budget du Grand Théâtre si, chaque fois qu'un partenaire privé ou public apporte son écot, la Ville de Genève profite de l'occasion pour se retirer, de sorte qu'au final le bon ou le mauvais fonctionnement du Grand Théâtre serait de la responsabilité de telle fondation ou de telle banque, de toutes ces institutions qui permettent à la Ville de Genève de tenir son budget et au Grand Théâtre de tenir sa place parmi les scènes lyriques européennes?

Le vote de cet amendement en deuxième débat est acquis, mais avant le troisième débat il y a lieu de réfléchir aux conséquences. Ce qui est en cause ici, ce n'est pas la compensation, mais la nécessaire fuite des sponsors, qui jamais plus ne viendront au secours de la Ville de Genève, en particulier dans le cadre du budget du Grand Théâtre.

J'en vois qui haussent les épaules, mais j'ose espérer que, pendant la pause qui précédera le troisième débat, leur regard se fera plus humble et que nous pourrions sauvegarder l'institution, en refusant cet amendement. A défaut, comme l'a dit le groupe de l'Union démocratique du centre, il faut d'ores et déjà dire adieu au Grand Théâtre!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je voudrais remercier la cheffe du groupe socialiste de m'avoir quelque peu rafraîchi la mémoire. En effet, celui qui m'a amené à l'opéra la première fois s'appelait Claude Ketterer. Ce fut un grand magistrat socialiste, à l'époque où les socialistes aimaient l'opéra...

Il y en a encore ici, sur les bancs du Conseil administratif, et je prie d'ailleurs Manuel Tornare de bien vouloir m'excuser: j'ai omis de le remercier pour la démarche qu'il a faite auprès de l'Association des communes genevoises. En matière d'opéra, Manuel Tornare, comme moi, adore le vérisme – soit la vérité – et je me devais donc de le relever.

En revanche, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux socialistes – je ne dirai pas chers collègues, ce serait hypocrite – je ne suis pas persuadé que vous aimiez l'opéra. Je pense que vous avez une sorte de complexe vis-à-vis de cet art qui est, pour vous, de l'art bourgeois, alors que si vous ouvriez un peu les livres, si vous étudiez un peu ce qu'est l'opéra, cela vous amènerait peut-être à faire un retour sur vous-mêmes.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Il est toujours difficile d'être en confrontation avec ses propres troupes et je dois remercier ici l'Entente et l'Union démocratique du centre de leur soutien...

S'agissant de cet amendement, je trouve étonnant qu'il n'y ait pas plus de liens entre les partis et leurs représentants au conseil de fondation, lesquels ont voté le budget en souhaitant que le million de déficit soit couvert. Si les liens étaient renforcés, cela permettrait un rapport correct entre le conseil de fondation et le Conseil municipal.

Puis, toujours à propos de ce million, je rappellerai qu'il manque 2 millions au budget du Grand Théâtre. La Ville s'engage pour un million par le biais de la garantie de déficit et l'autre million doit être trouvé auprès de sponsors. L'année dernière, nous avons trouvé le million manquant auprès d'une association; cette année, il sera probablement aussi trouvé, mais qu'advient-il les années suivantes?

Pour 2010, j'espérais que les 500 000 francs de l'Association des communes genevoises viendraient en déduction du million à trouver, d'autant plus que, l'année dernière, nous avons récupéré un million par le biais des postes vacants. Un million a été rendu à la Ville, qui n'a donc rien versé au final. Aujourd'hui, vous voulez réduire la garantie de déficit de 500 000 francs. Cela veut dire que, si durant l'année, il y avait de nouveau de l'argent rendu à cause de postes vacants, c'est le Grand Théâtre qui financerait la Ville de Genève... Je trouverai cela tout de même surprenant!

J'en viens maintenant à l'Association des communes genevoises. C'est vrai, l'Etat ne verse rien, mais la participation de l'ACG a progressé. C'est bien, quoique encore insuffisant. Cela dit, je rappelle qu'à une époque c'est la Ville qui a refusé que le Grand Théâtre soit financé par d'autres instances ... (*Remarque.*) Non, ce n'est pas si vieux que cela! A un moment donné, il y a eu une répar-

tition des tâches et la Ville a gardé le Grand Théâtre. Aujourd'hui, la Constituante travaille sur cette répartition et on peut imaginer que d'ici à deux ans il y aura une meilleure répartition entre les institutions d'ampleur régionale et celles d'ampleur plus locale, une répartition plus logique, pas forcément du point de vue de la gouvernance, mais du point de vue de la gestion financière.

Pour en revenir à l'amendement, que se passera-t-il si, dans une année ou une année et demie, ce demi-million venait à manquer, faute d'avoir pu trouver l'autre million? Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous viendrions vous le demander! S'agissant du financement du Grand Théâtre, l'équilibre est précaire et il faut se garder d'en perdre la maîtrise.

M. Hämmerli disait qu'à une époque les socialistes fréquentaient le Grand Théâtre. J'espère qu'il y en a encore beaucoup plus que ne le croit M. Hämmerli et je ne ferai pas le procès des goûts des socialistes, des Verts ou des membres d'A gauche toute! Simplement, Mesdames et Messieurs, êtes-vous conscients de ce qui se passe sur la scène du Grand Théâtre? Certains soirs, 100 musiciens sont dans la fosse et plus de 50 choristes et chanteurs sont sur scène. Il peut y avoir jusqu'à 150 personnes dans les coulisses, payées par la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. 150 personnes travaillent pour créer les décors, les costumes et réunir toutes les conditions du spectacle. En comptant les membres de l'Orchestre de la Suisse romande, cela représente entre 400 et 500 personnes payées directement par le Grand Théâtre, et une à deux fois ce nombre s'agissant des emplois indirects.

Aujourd'hui, personne ne conteste les budgets des musées. Or ils coûtent bien plus cher, par rapport au nombre de personnes qui y travaillent. Ici, Mesdames et Messieurs, vous êtes en train de mettre en péril des postes de travail... (*Remarque.*) Madame Olivier, je sais que vous connaissez tout sur tout, mais il n'y a pas plusieurs manières de réduire le déficit du Grand Théâtre! Les tarifs des chanteurs sont connus: si un chanteur n'obtient pas le cachet qu'il demande, il ne vient pas! De même, un bon directeur exige un certain salaire. Ce sont des dépenses auxquelles on peut difficilement toucher. L'autre étape consiste à toucher à la convention collective des employés, à renoncer à la municipalisation ou à réduire le nombre d'emplois. Il n'y a pas de miracle, Mesdames et Messieurs! Regardez les budgets: ce n'est pas sur les décors qu'on peut beaucoup économiser. En cas de réduction des moyens, le Grand Théâtre sera confronté à une réduction des salaires ou des postes.

Un jour, le Conseil municipal sera peut-être saisi d'une proposition de municipalisation du Grand Théâtre. Depuis quelques années, les rangs de l'extrême gauche l'évoquent, disant qu'il faut rééquilibrer les conditions salariales entre les fonctionnaires et le personnel de la fondation. Or, le jour où tout le personnel sera municipalisé, cela coûtera des millions pour réévaluer tous les salaires. Certes, ce

n'est pas pour demain, mais il faudra en débattre. D'ailleurs, les montants seront peut-être moins contestés, parce qu'ils feront partie de la masse salariale, alors qu'aujourd'hui ils émergent à la subvention.

En l'occurrence, ni la masse salariale, ni l'entretien du bâtiment, ni le prix des spectacles ne sont contestés: c'est la partie de la subvention qui finance la création artistique au Grand Théâtre qui est contestée. Or, là, on touche à ce qui fait la qualité du Grand Théâtre. Je souligne que ces dernières années – et je vous en remercie – nous avons toujours réussi à trouver une majorité pour soutenir la création artistique et pour progresser. Vous avez accepté d'indexer la subvention – c'était magnifique et je vous en remercie – ce qui a permis d'indexer les salaires des employés de la fondation. C'est un progrès social considérable. Quand le Grand Théâtre a connu des difficultés et qu'il y a eu un audit, vous avez fait un coup, *one shot*, qui a été très utile et qui a permis d'avancer. Aujourd'hui, la situation n'est pas totalement apaisée, mais elle s'est bien améliorée par rapport à ce qui se passait il y a deux ans.

Ce soir, j'ai compris qu'une majorité s'était constituée en faveur de cette diminution de 500 000 francs. Mais j'attire votre attention sur le fait que nous n'avons pas fini de parler du Grand Théâtre, si nous voulons conserver le niveau de qualité enviable qui est le sien. J'aime l'opéra et quand je m'y rends, en général, j'y trouve mon comptant et je ne suis pas le seul. Si nous voulons préserver cette qualité, nous devons encore débattre du Grand Théâtre et continuer à le subventionner, seuls ou avec d'autres partenaires. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 36 non.

Ont voté oui (39):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (36):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Le budget du département de M. Mugny, pages 31 à 51, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département de la culture, l'excédent de revenus s'élève à 5 413 782 francs. L'amélioration du résultat par le Conseil municipal est de 552 900 francs.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

M. Christophe Buemi, rapporteur de la commission de l'informatique et de la communication (S). La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie sous la présidence de M. Jean Sanchez, le 21 septembre 2009, pour traiter du projet de budget concernant l'informatique et la communication. Je remercie les services de M. Maudet et notamment M. Favre, qui nous a éclairés sur le sujet extrêmement complexe des nouvelles technologies de l'information.

La commission s'est réjouie de savoir qu'il y aura, désormais, un nouveau plan biennal concernant le financement de l'informatique, ce qui permettra d'avoir une vision à plus court terme de l'investissement. Notre commission a pris acte que la Ville avait des besoins informatiques de plus en plus importants. A cette occasion, nous avons pu prendre connaissance d'une septantaine de projets et survoler ainsi l'ensemble des besoins à venir.

La commission de l'informatique et de la communication n'a pas formulé de recommandation et a simplement pris acte et voté le budget.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M^{me} Valérie Bourquin, rapporteuse de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (Ve). Je dirai juste quelques mots en complément de mon rapport. Si, dans l'ensemble, les commissaires ont apprécié les efforts effectués pour réaliser des économies et ont été satisfaits des réponses apportées à leurs questions, il a été parfois difficile de s'y retrouver dans ce budget, notamment sur deux points. Le premier concerne les modifications liées au transfert des agents de sécurité municipaux dans d'autres services ou départements. Sur ce point, je relève que le magistrat s'est vraiment évertué à nous exposer les détails de ces transferts en toute transparence, bien qu'il ait été parfois difficile de tout comprendre.

Le deuxième point concerne les frais publicitaires. Il s'agit de montants importants liés à la communication du département et de chaque service. Ces montants, qui étaient auparavant détaillés sur plusieurs lignes, ont été regroupés en un montant global. Ce qui fait qu'on retrouve, par exemple, pour la Voirie-Ville propre, un montant de plus de 260 000 francs dont on ne sait pas exactement ce qu'il englobe. Si nous comprenons bien, d'une part, qu'il est important de communiquer pour impliquer la population dans le tri des déchets et la propreté de la ville et, d'autre part, que les changements qui ont eu lieu dans l'organisation des services impliquent de nouvelles façons de travailler et donc de regrouper les dépenses différemment, nous déplorons de ne plus savoir ce qui coûte quoi. J'encourage donc les services du département de M. Maudet à nous donner à l'avenir un peu plus de détails sur ces points-là.

La présidente. Le bureau salue, à la tribune du public, Jean-Pascal Perler, ancien conseiller municipal. *(Applaudissements.)*

*Page 58, cellule 4010000, Voirie-Ville propre
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Alternative, visant une diminution de 20 000 francs sur les frais de publicité. Cette diminution vise la campagne «Boris», la justification étant: «Régime et signal à Boris». Je passe la parole à M. Carasso pour défendre cet amendement.

M. Grégoire Carasso (S). L'Alternative propose à ce Conseil municipal un amendement sur les frais d'annonces publicitaires qui, en 2008, pesaient encore quelque 250 000 francs et qui pèsent aujourd'hui dans le budget pas loin de 900 000 francs. L'Alternative a été frappée par le décalage qui existe entre l'ancien conseiller municipal Maudet, champion pour dénoncer les campagnes de communication du Conseil administratif, et le magistrat Maudet qui, aujourd'hui, se révèle être un champion des campagnes de communication et des frais d'annonces publicitaires pour son propre département.

L'Alternative a jugé bon d'étudier ces frais publicitaires, car – pour dire le moins – elle est sceptique sur certaines campagnes, notamment celle qui concerne «Boris», le joli raton laveur que nous avons le loisir de voir dans toutes les rues de Genève. J'évoquais le scepticisme de l'Alternative, car il nous semble que c'est là beaucoup d'argent pour une pollution visuelle dont les résultats, en termes de politique publique de salubrité, sont, dans le meilleur des cas, imperceptibles aux yeux de la plupart des habitants. Les médias s'en sont récemment fait l'écho: on voit Boris partout et on voit toujours autant de déchets sauvages...

Ce malheureux raton laveur commence à nous faire de la peine au point que le groupe socialiste, dans un autre registre, a déposé la motion M-894 intitulée «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...» Je m'explique. En rentrant d'une soirée du Conseil municipal, j'ai été stupéfait de tomber sur le calendrier 2010 de la Ville de Genève avec, en photo, notre ami, le malheureux Boris. Ses yeux, son attitude, semblent dire qu'il n'en peut plus: «J'ai sous les yeux à longueur de journée des déchets sauvages contre lesquels on me demande de lutter, je n'y peux rien, ce n'est pas ma faute!»

Face à la détresse de cette pauvre bête, l'Alternative avait l'intention première d'envoyer un signal politique fort en diminuant de 290 000 francs cette magistrale enveloppe de frais d'annonces publicitaires. Dans un deuxième temps, avec la mesure caractérisant par essence les démarches et propositions de l'Alternative, nous nous sommes dit qu'il était sans doute préférable de ramener cette diminution à la modique somme de 20 000 francs. Celle-ci nous permet de donner le même signal, s'agissant de Boris, de cette pollution visuelle et de l'avenir que nous souhaitons à cette pauvre bête, libre enfin de retrouver son biotope,

de rejoindre un élevage de chèvres dans le Larzac, que sais-je... Bref, nous souhaitons vraiment de tout cœur discuter de Boris. Le cadre budgétaire et ces frais d'annonces publicitaires nous ont semblé être une première et bonne occasion de faire le point sur le sort de cette bête!

M. Olivier Fiumelli (R). Voilà un amendement bien curieux. Il s'agissait au départ d'un petit amendement vexatoire déposé par un commissaire socialiste en commission des finances, qui avait été largement refusé. Seul le groupe socialiste s'était senti contraint de soutenir sa commissaire. J'avais facilement trouvé les arguments pour démontrer la stupidité de cet amendement: je vais les répéter ici et, comme en commission des finances, je compte sur le groupe des Verts et sur le groupe A gauche toute! pour ne pas suivre le groupe socialiste.

En l'occurrence, je rappellerai qu'il y a deux sortes de communication. D'abord, il y a la communication institutionnelle, où un magistrat et des personnes de ses services expliquent ce qu'ils font, se jettent parfois des fleurs, en disant qu'ils ont fait ceci ou cela, en éditant des brochures où paraît toujours en premier plan la photo du magistrat... Ensuite, il y a la communication qui est, en fait, de l'information-incitation, et c'est le cas qui nous occupe ici. Car quel est le but de la politique de communication de la Voirie? Vous tournez en dérision Boris, ce brave petit animal, mais le but de cette communication est d'inciter la population à trier ses déchets.

Il s'agit là d'un travail de longue haleine que M. Pierre Maudet a commencé en 2008. Il n'avait alors à sa disposition que le budget préparé par les services de M. Ferrazino, le précédent magistrat en charge de la Voirie. Lorsque M. Maudet a repris ce département, il a décidé d'augmenter les campagnes d'information-incitation sur ce sujet, pour améliorer la gestion et le tri des déchets en ville de Genève. C'est ce qui s'est passé au budget 2009, puisque cette rubrique 310 a été augmentée. Je vous rappelle que le budget 2009 est le premier vrai budget du présent Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, vous n'aviez rien dit en 2009, vous aviez même salué cette politique. Vous aviez parfaitement compris que plus on fait campagne pour le tri des déchets, plus on fait des économies, sachant que les déchets mal triés coûtent extrêmement cher. Je ne rappellerai pas combien coûte l'incinération d'une tonne de déchets aux Cheneviers. Toute campagne incitative visant à mieux trier les déchets en ville de Genève génère donc des économies, qui apparaissent sur la ligne des Cheveniers.

Vous tournez en dérision cette politique de M. Maudet, mais vous savez bien que la gestion et le tri des déchets impliquent des efforts de longue haleine, dont nous pourrions constater les fruits d'ici un ou deux ans. Aujourd'hui, vous semblez avoir la certitude que cette campagne est inefficace et vous coupez. Mais si on devait réfléchir de la même façon pour toutes les rubriques budgétaires et prin-

cipalement pour les subventions que la gauche soutient toujours, il n'y aurait plus grand-chose dans le budget aujourd'hui...

Pour notre part, nous souhaitons permettre à la Ville de Genève de continuer cette politique d'information - incitation pour le tri des déchets. Je demande donc aux groupes A gauche toute! et Vert de maintenir la position qu'ils ont eue lors des débats en commission des finances sur ce sujet.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous abordons le département du seul magistrat issu de l'opposition, de la droite et, comme par hasard, l'Alternative, qui avait jusqu'ici unanimement salué l'action du magistrat Maudet depuis deux ans, se met à critiquer les campagnes de prévention et de communication sur les déchets. Quelle surprise, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, sachant que vous considérez, notamment en commission des finances, que ce magistrat faisait un sans-faute! C'est un magistrat dynamique qui a mis en place une vraie politique du tri des déchets, du moins de déchets, qui a installé de nouvelles poubelles en ville de Genève, pour qu'elles ne débordent plus, les anciennes datant quasiment des années 1960.

Voilà un magistrat qui fait une vraie politique de prévention. D'habitude, Mesdames et Messieurs, vous n'avez que la prévention à la bouche, notamment en matière de sécurité. Voilà un magistrat qui, en matière de tri des déchets et de débarras sauvages, mène une politique courageuse, engagée, honnête. Et pourtant, aujourd'hui, vous critiquez sa communication. Comme cela a été dit pour d'autres sujets, c'est de la petite politique politicienne et revancharde, à l'égard d'un magistrat qui n'est pas de vos rangs. C'est très décevant venant d'une majorité qui se dit responsable.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous sommes à l'ère de la communication. Vous votez à tire-larigot des postes de chargés de communication et de conseillers pour tous les magistrats de gauche au Conseil administratif. Mais, lorsqu'un magistrat lance une campagne de communication externe, destinée à la population, pour faire en sorte que Genève retrouve un état de propreté, état qui s'était dégradé avant l'arrivée du magistrat Maudet, eh bien, vous faites la fine bouche. Vous dites que ce budget est trop important et vous décidez de le diminuer d'un tiers. Cela, Mesdames et Messieurs, n'est pas très responsable. Nous vous demandons de réfléchir, d'être cohérents avec les discours que vous tenez depuis deux ans à l'égard du magistrat Maudet et de lui laisser la possibilité de rendre Genève plus propre et plus belle.

M. Jean-Charles Lathion (DC). En fait, il existe plusieurs types de communication et chaque magistrat y va de sa forme et de son invention. Quelqu'un

excelle en la matière et a toujours sa photo dans les boîtes aux lettres de nos concitoyens, c'est M. Manuel Tornare, qu'on aime bien parce qu'il est particulièrement beau... (*Exclamations et rires.*) Au Parti démocrate-chrétien, nous aimons bien Manuel Tornare, il le sait, et la population l'aime bien aussi. D'ailleurs, le voici qui entre dans la salle au bon moment: *the right man at the right place!* (*Applaudissements.*)

Et puis, il y a un autre magistrat, notre maire, qui nous a remis récemment toute une documentation, très bien reliée, présentant tous les travaux effectués. Combien d'entre vous ont-ils conservé cette documentation? Je vois M. Rumo qui lève la main, donc il y en a un, voire quatre ou cinq au maximum...

Enfin, il y a le département de M. Maudet, qui produit une documentation directement utile aux citoyens. Je pense notamment au calendrier des levées des ordures. Nous avons vu M. Maudet impliqué dans des actions de proximité, où la communication est essentielle. Alors, peut-on, pour des raisons politiciennes, lui enlever ce dont il a besoin? Mesdames et Messieurs, sachons raison garder et donnons à nos magistrats les moyens dont ils ont besoin pour mieux communiquer. Je le répète, ce qui fait la différence dans le département de M. Maudet, c'est que la communication est vraiment axée sur le citoyen, c'est une communication directement utile, dont les citoyens ont besoin.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical demande que cet amendement soit voté à l'appel nominal, afin que ceux qui auraient des vellétés de diminuer ces budgets soient tenus de se justifier auprès de la population, qui profite de ces informations relatives aux pompiers, à la Voirie, etc.

La présidente. Votre demande est-elle soutenue par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Nous voterons donc à l'appel nominal.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Rebondissant sur les propos du préopinant démocrate-chrétien, je dirai que certains magistrats, à défaut d'être beaux, essaient de communiquer! (*Rires.*) En toute humilité et sans trop allonger, je voudrais vous livrer quelques réflexions. Préalablement, je remercie celles et ceux qui, à l'occasion de cet amendement, ont tressé quelques louanges à l'égard de l'action que mène le Conseil administratif dans le domaine de la gestion des déchets. Car j'ai l'heur de croire que ce n'est pas seulement l'action d'un magistrat, mais bien une volonté commune que nous essayons de développer. Je ne

ferai donc le procès de personne, s'agissant de savoir si cet amendement a des motifs partisans. Je préfère ne pas le croire...

Ici, j'aimerais défendre une politique qui devrait être soutenue particulièrement par les Verts, mais également par d'autres groupes dans cette enceinte, puisque cette politique place au cœur de ses préoccupations le souci environnemental, le souci de la limitation des déchets à la source, de l'accroissement du tri, de la baisse de l'impact des déchets sur le domaine public. En commission, je crois avoir été le plus transparent possible. Dans le rapport figurent d'ailleurs, en pages 192, 193 et 194, toutes les précisions qui ont été demandées sur la nature et l'usage de ce budget de communication. Je vais rapidement les rappeler ici.

D'abord, il faut dire qu'il ne s'agit pas de la communication du magistrat, mais de la communication en faveur des services et d'une politique. Ensuite, cet amendement vise à mettre le doigt sur un problème de gestion: l'argent est-il mal utilisé? J'aimerais citer ici trois chiffres relatifs à la Voirie et au département que je préside, pour vous démontrer que ce n'est pas le cas. Premièrement, de manière globale, dans les groupes de comptes 310, «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», de 2009 à 2010, les dépenses de communication ont enregistré une baisse de 8%. Les efforts se sont concentrés dans le domaine de la Voirie et nous avons diminué de moitié, par exemple, les dépenses de communication dans le domaine de la police municipale, estimant que, pour la police, la priorité devait aller au personnel et que la communication devait être renforcée pour la Voirie.

Deuxième chiffre: le département que je préside enregistre une diminution globale des charges de 6,8 millions de francs, soit 4 millions hors amortissements. C'est là tout de même une somme appréciable d'une année à l'autre, et je me plais à souligner les efforts qui ont été faits.

En ce qui concerne la Voirie, les charges directes, hors amortissements, diminuent de 1,3 million cette année. Cela n'est pas dû à des coupes sur le personnel, ni à des coupes sur les imprimés, preuve en est l'amendement qui nous occupe, mais à une réduction des frais, pour la collectivité, relatifs aux déchets que nous incinérons aux Cheneviers. C'est remarquable et c'est l'objectif que nous devons poursuivre.

A cet égard, la coupe proposée dans l'amendement va à fin contraire. En effet, en limitant la communication, en limitant notre capacité à informer les gens sur la pertinence du tri, sur l'utilité d'appeler la Voirie en cas de débarras, vous limitez la possibilité de diminuer la masse de déchets à incinérer aux Cheneviers, de revaloriser les déchets. Raison pour laquelle cette coupe est particulièrement malvenue.

S'agissant des éléments qui ont composé en 2009 cette politique de communication, ils donneront lieu – je veux rassurer le préopinant socialiste – à un bilan.

Mais, s'il vous plaît, laissez-nous finir l'année pour faire ce bilan, le produire aux comptes et en discuter avec vous. Des actions ont marché, d'autres pas, nous tâtonnons aussi. En l'occurrence, je remercie le Conseil municipal qui, l'année passée, m'a permis de tripler le budget alloué à la communication. Chaque année, la Voirie coûte à nos concitoyennes et concitoyens 55 millions de francs. Jusqu'à peu, il y avait près de 55 millions pour la logistique et très peu pour la communication. Or, si nous voulons arriver à baisser la facture, en responsabilisant les gens, il paraît raisonnable d'attribuer 1 million à la communication, quitte à analyser ensuite quels sont ses effets.

S'agissant de la campagne «Boris», j'admets, ma foi, que c'est une affaire de goûts et de couleurs. Le préopinant socialiste goûte peu la métaphore animalière. Je préciserai toutefois que le raton laveur est le seul animal qui nettoie entièrement l'endroit qu'il quitte, à une exception près, Monsieur Carasso, et j'aurai le plaisir de vous le démontrer au moment des comptes: un élément qu'il laisse sur place, c'est le surplus budgétaire qu'il n'a pas utilisé! J'aurai plaisir à vous démontrer que cette campagne a relativement peu coûté au regard des résultats qu'elle a produits.

Aux comptes, nous aurons donc une discussion que j'espère intéressante et de qualité, pour progresser ensemble. Car le message central que j'essaie de diffuser depuis deux ans et demi, c'est que nous n'obtiendrons pas de résultats tangibles dans notre ville en matière de propreté et de salubrité, si nous n'arrivons pas à responsabiliser les gens. Responsabiliser les gens, comme le disait M^{me} Brunier tout à l'heure, c'est pratiquer les écocontrats, les partenariats public-privé où l'on applique le principe du pollueur-payeur, en reportant la charge sur ceux qui émettent les déchets. Tout cela génère des besoins de communication et d'information. La responsabilisation passe aussi par des pratiques très concrètes que nous essayons de développer sur le terrain, en collaboration avec les régies. Je sais que ce point tient à cœur aux socialistes. Une motion avait été déposée à ce sujet qui n'avait finalement pas été prise en considération par votre Conseil, mais nous faisons quand même le travail. Travailler avec les régies, reporter les efforts sur les privés, locataires ou propriétaires, nécessite aussi une bonne communication. Modifier les heures de levée des ordures, comme le demandait le Parti démocrate-chrétien, faire des tests dans les quartiers, demande aussi des efforts de communication, pour atteindre les gens.

Ces efforts de communication concernent aussi le personnel. Je salue ici les 320 personnes qui travaillent à la Voirie et qui se chargent de diffuser des supports, parfois en plusieurs langues puisque nous vivons dans une ville internationale. Concrètement, ce sont des logos, des imprimés à distribuer dans les immeubles, à la population, dans la rue... Je vous passe les multiples exemples que je pourrais vous servir. Toujours est-il que ce budget est nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux en matière de tri que nous nous sommes fixés

avec l'ancien conseiller d'Etat Robert Cramer. Genève est à la traîne: nous sommes à 34% de taux de recyclage là où des villes alémaniques dépassent allégrement les 50%. Nous ne voulons pas introduire un modèle de taxe au sac, et nous devons donc privilégier des méthodes de communication modernes, offensives, capables de nous faire atteindre des résultats probants dans un court laps de temps.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, une coupe n'est pas opportune, qu'elle soit de 290 000 francs ou de 20 000 francs – j'ai cru comprendre que l'amendement avait été modifié et qu'on était revenu à de meilleurs sentiments. Le signal que vous donnez à travers cet amendement et que je veux bien comprendre, je souhaite que nous en discutions au moment des comptes et que nous puissions, le cas échéant, réorienter cette politique.

Je citerai un dernier chiffre lié aux débarras sauvages. Dans les endroits où nous avons installé ces supports – peut-être hideux, mais censés être vus, et c'est ce qui s'est passé – dans 70% des cas, nous avons atteint des résultats tout à fait satisfaisants. Nous avons ramassé 10% de dépôts sauvages en moins cette année, la difficulté étant, dans cette problématique précise, de préserver les résultats sur la durée. Car le travail de la Voirie, c'est Sisyphe et son rocher... Nous aurons à nouveau besoin de lancer des campagnes de communication, peut-être différentes, et je suis tout à fait ouvert à vos idées et suggestions pour remettre le couvert, si j'ose dire, l'année prochaine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir la politique du Conseil administratif, en refusant cet amendement, et à nous retrouver aux comptes pour faire le bilan. Toutes et tous, nous devons nous unir pour faire en sorte que ce message de responsabilisation et de partenariat puisse, à travers une communication appropriée, passer auprès de nos concitoyennes et concitoyens.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 33 oui (4 abstentions).

Ont voté non (34):

M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni

(DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Ont voté oui (33):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Se sont abstenus (4):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), vice-présidente, n'a pas voté.

Le budget du département de M. Maudet, pages 53 à 58, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département de M. Maudet, l'excédent de revenus du budget de fonctionnement est toujours de 5 413 782 francs.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

M. Christophe Buemi, rapporteur de la commission de la jeunesse et des sports (S). Notre commission s'est réunie le 28 septembre 2009, sous la présidence de M. Chevalier. Tout d'abord, cette commission a décidé, par une majorité de circonstance, de ne pas étudier les chiffres du projet de budget 2010, et donc il n'y a pas eu de vote à l'issue des débats. Nous avons pu, par contre, apprécier le discours du magistrat ainsi que celui de ses services, notamment sur la transversalité du Service des sports et de la Délégation à la jeunesse, qui pour la première fois étaient réunis dans le même département, donc auditionnés dans la même commission.

*Toutes les pages, toutes les cellules,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente proposant une diminution générale des charges de 150 000 francs sur tous les comptes 310 du département.

M. Rémy Burri (R). A l'instar de ce que nous avons fait pour les amendements du même type dans les autres départements et au vu du soutien d'A gauche toute! que nous venons d'enregistrer sur l'amendement précédent, nous retirons cet amendement!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais remercier M. Rémy Burri et le groupe radical pour ce retrait!

*Page 62, cellule 5004000, Espaces verts et environnement,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente en vue d'une diminution des charges de personnel de 300 000 francs, correspondant à la suppression de trois postes au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

M. Rémy Burri (R). Voilà encore un amendement concernant des postes non repourvus. Nous avons découvert qu'au SEVE une quinzaine de postes n'étaient pas repourvus. Nous entendons souvent dire que les parcs sont mal entretenus en

termes de propreté et M. Tornare explique régulièrement qu'il manque de personnel pour les entretenir. Aussi, voir des postes non repourvus au SEVE est étonnant. Nous proposons donc, sur les quinze postes non repourvus, d'en supprimer trois, et de réduire la masse salariale de 300 000 francs afin qu'elle corresponde mieux à la réalité.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cet amendement est assez paradoxal, Monsieur Burri. Comme vous l'avez dit, on reproche souvent à mon département de ne pas nettoyer suffisamment les parcs. Or nous faisons avec les moyens que nous avons à disposition, que ce soit les moyens humains ou pécuniaires. S'agissant des quinze postes vacants, tous ces postes vont être évidemment repourvus. Mais je rappelle aussi qu'un certain nombre de cas litigieux n'ont pas encore été réglés et que nous ne pouvons pas engager avant résorption de ces affaires. En l'état, je peux vous assurer que tous les postes à disposition pour le SEVE seront utilisés, parce que nous avons besoin de forces supplémentaires. D'ailleurs, vous savez qu'à la suite de remarques de conseillers municipaux de gauche, du centre et de droite, nous avons même externalisé le nettoyage de certains parcs le week-end, par exemple les Bastions.

Sur ce sujet, il ne faut pas être manichéen – ce soir, on l'est un peu moins que ce matin – et il faut reconnaître qu'un effort d'égale qualité est fait pour améliorer la propreté dans les rues et dans les parcs de cette ville. Malheureusement, comme l'a relevé Pierre Maudet à propos des débarras sauvages tout à l'heure, les incivilités s'accroissent dans notre ville comme dans d'autres villes d'Europe, chacun le sait.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 26 oui (6 abstentions).

La présidente. Nous passons maintenant aux amendements portant sur les subventions et allocations du département.

Page 59, cellule 5001000, Direction cohésion sociale, jeunesse et sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Cap-Vert Genève, page 14 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances repris par le Conseil administratif. Il vise à rétablir la subvention de 2000 francs à l'Association Cap-Vert Genève.

M. Olivier Fiumelli (R). Cet amendement est tout à fait incompréhensible. Combien de temps va-t-on passer sur cette dépense de 2000 francs? Nous en avons déjà discuté en commission des finances, d'abord lorsque M. Tornare est venu nous expliquer pourquoi il avait supprimé cette subvention. Son explication était tout à fait pertinente: la Ville de Genève ne sait plus ce que fait cette association, qui n'a apparemment plus d'activités et qui, en plus, ne rend plus ses comptes. Les règles en matière de subventionnement qui sont réclamées par tout le monde ne sont pas respectées. M. Tornare, à juste titre, avait donc décidé de supprimer cette subvention. Ensuite, celle-ci a été rediscutée pendant quarante minutes par la commission, avant d'être refusée puisque tout le budget a été refusé. Et, ce soir, que voit-on? Le Conseil administratif propose de rétablir ces 2000 francs!

M. Tornare devra être très convaincant, lorsqu'il expliquera ce qui a changé dans la situation de ce subventionné. J'espère que nous n'allons pas y passer trop de temps. En l'état et vu les informations que nous-mêmes avons sur cette association, nous refuserons cet amendement.

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figurek, présidente.)

M^{me} Marie Chappuis (DC). Je ne vais rien ajouter à l'excellente intervention du jeune grenadier radical... Nous nous réjouissons d'entendre M. Tornare sur cette volte-face, puisque, comme l'a rappelé M. Fiumelli, en commission il nous avait expliqué que cette association ne répondait plus aux critères de subventionnement.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames et Messieurs, le groupe A gauche toute! tient à remercier le Conseil administratif d'avoir repris à son compte l'amendement de la commission des finances relatif à l'Association Cap-Vert Genève. Je rappelle que cette association, qui a été fondée par l'ancien conseiller d'Etat socialiste Willy Donzé, fait tout un travail d'éducation et de construction d'hospices et d'écoles au Cap-Vert. Nous sommes donc heureux que le Conseil administratif réintroduise cette ligne de manière à inscrire un montant de 2000 francs pour cette association. J'exprime donc ma gratitude à M. Tornare en particulier pour son geste en faveur de Cap-Vert Genève, qui va pouvoir ainsi continuer son travail sur le terrain. Mais il aurait été souhaitable d'allouer au moins 5000 francs et il serait sympathique que vous reveniez là-dessus en troisième débat.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, en l'occurrence, ce n'est pas un geste de Manuel Tornare, mais un geste du Conseil

administratif, qui a voté. Je remercie les radicaux de reconnaître que mon département, comme les autres, est très soucieux de la bonne gestion des deniers publics par les associations. Il est vrai que nous avons dû tirer l'oreille à l'Association Cap-Vert, qui ne rendait pas les comptes à temps. Ce soir, je dirai que pour Cap-Vert, c'est lumière rouge, dorénavant! Si cela se reproduit, si les comptes ne sont pas rendus, si les explications souhaitées notamment par la fonctionnaire de mon département chargée de contrôler les associations, fondations et groupements subventionnés par mon département, si ces explications ne sont pas convaincantes, il est bien évident que cette subvention passera à la trappe.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 43 oui contre 19 non (5 abstentions).

Page 61, cellule 5003000, Patrimoine et périscolaire – Ecoles, groupe de comptes 361, Subventions accordées – cantons (FASe (salaires ludothèques), page 15 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le Conseil administratif et visant une augmentation de la subvention à la FASe de 693 000 francs, en vue de la professionnalisation de deux ludothèques supplémentaires.

M. Georges Queloz (L). Cet amendement qui nous vient du Conseil administratif, comme le suivant pour un montant de 100 000 francs, fait suite à la pétition P-222 que notre Conseil avait votée pour professionnaliser les ludothèques. Cela a évidemment une conséquence sur le budget de fonctionnement. Pour notre part, nous nous abstenons sur ces deux amendements, puisque nous avons combattu cette municipalisation. Voilà pour la position des libéraux.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). J'annonce tout de suite que je n'interviens probablement pas au nom de l'Alternative... Cette augmentation de 693 000 francs porte sur la subvention de la FASe dévolue aux salaires des ludothèques et permettra de salarier 12 personnes dans deux ludothèques. Il est en effet important que toutes les personnes travaillant dans les ludothèques soient sur un pied d'égalité. Actuellement, dans certaines ludothèques, le personnel est salarié, alors que dans d'autres le personnel est bénévole et commence à être démotivé. On lui laisse entrevoir un salaire à terme et il aimerait bien que choses aillent un peu plus vite, ce d'autant plus que certaines personnes ont suivi la formation. La ludothèque des Eaux-Vives existe depuis des années et il est important qu'elle soit professionnalisée, puisqu'elle a participé à l'équipe de formation des ludothèques.

Mettre tout le monde sur un pied d'égalité permet aussi d'offrir des prestations étendues dans les quartiers, où tout le monde reconnaît qu'il y a un besoin. Lorsqu'elles sont bénévoles, les ludothèques sont ouvertes deux à trois fois par semaine et, lorsqu'elles sont salariées, elles ouvrent au minimum vingt heures par semaine, le samedi et pendant les vacances scolaires y compris. C'est là un plus. Les enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs pour diverses raisons, ceux qui sont seuls un ou deux après-midi peuvent se rendre à la ludothèque, où ils sont encadrés, où on leur propose des jeux et différentes activités autour du jeu. Il est donc important de favoriser les activités de ces ludothèques. Pendant les vacances scolaires, on constate une affluence d'enfants plus âgés, des préadolescents, qui sont tout contents de venir là, de se retrouver, de découvrir des jeux qu'ils ne connaissent pas. Les parents sont aussi heureux de se retrouver dans ces ludothèques.

Voilà pourquoi nous sommes favorables à la professionnalisation. Certes, nous aurions préféré qu'un projet nous parvienne sous forme de proposition, avant le budget, afin que la professionnalisation puisse démarrer dès 2010 dans toutes les ludothèques non encore salariées. Néanmoins, nous nous contenterons de cette augmentation puisque, comme on le dit, qui veut le plus veut le moins!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Sur le fond, voilà longtemps que nous demandons une proposition sur ce sujet, en commission de la cohésion sociale. Je me souviens que M. Bonny évoquait systématiquement la municipalisation rampante des ludothèques... C'est donc un sujet récurrent depuis que je siége dans ce Conseil. Cela fait six ans et demi que j'entends parler de cette professionnalisation des ludothécaires, dont une partie sont salariées et au bénéfice d'une formation.

Aujourd'hui, il faudrait effectivement se pencher sur cette question, se pencher aussi sur les horaires, car si ma préopinante a parlé de l'ouverture le samedi, pour ma part j'ai vérifié: les ludothèques professionnalisées ouvrent le samedi, oui, mais entre 10 h et 11 h 30! Il y a donc aussi un problème d'heures d'ouverture. Mais pour pouvoir en discuter, démocratiquement, il faut qu'une proposition nous soit renvoyée en commission.

Durant ces dernières années, on a commencé à professionnaliser, puis cela s'est arrêté. Une première pétition P-188 concernant la ludothèque de la Vieille-Ville a été déposée, puis une deuxième émanant des ludothécaires bénévoles, la pétition P-222 «Pour des ludothécaires salarié(e)s». Celle-ci a été acceptée par notre plénum et, normalement, le travail parlementaire sur cette pétition aurait dû être suivi par une proposition du Conseil administratif, qui aurait été renvoyée en commission de la cohésion sociale. Or le drame, c'est que seule la commission des pétitions a traité jusqu'à présent de la professionnalisation des ludothèques.

Les spécialistes que sont les membres de la commission de la cohésion sociale, pendant toutes ces années, ont été privés du débat sur ce sujet.

Je sais bien que ce n'est pas totalement la faute de M. Tornare, qui n'a pas vraiment été soutenu par certains de ses collègues. Mais, Madame et Messieurs du Conseil administratif, vous êtes quatre membres de l'Alternative: je crois qu'à quatre vous auriez pu faire passer une proposition aussi importante aux yeux de l'Alternative! Pour ma part, je déplore que nous n'ayons pas eu ce débat et je vous propose, Monsieur Tornare, de déposer une proposition dès janvier 2010. Nous sommes prêts à soutenir cette professionnalisation depuis des années. Nous avons non seulement soutenu la pétition P-222, mais nous avons même demandé que cela aille vite. Il se trouve que la suite, au niveau du travail parlementaire, s'est fait attendre. Pour autant, il n'est pas normal que l'assemblée générale d'un parti décide que cela doit passer par un amendement. Il n'est pas normal que certains déplorent tout à coup les différences de traitement entre les ludothécaires salariés et les bénévoles, alors que tout le monde connaît la situation depuis des années.

Cet amendement est déposé au dernier moment, sans débat sur le travail que font les ludothèques, sans débat sur l'importance de ces institutions, sur les horaires et sur bien d'autres points. Pour aller au bout des choses et faire le travail de commission aujourd'hui, nous devrions siéger jusqu'à 5 ou 6 h du matin... Nous avons des commissions pour étudier ce genre de sujet et ce n'est pas au budget que nous devons faire ces débats. Je suis très fâchée, non pas contre M. Tornare, car je sais bien qu'il n'est pas le seul responsable de cette situation, mais très fâchée qu'on ne puisse pas avoir un débat en commission sur ce sujet. En l'état, nous refuserons cet amendement et nous attendons une proposition.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt des jeux pour l'épanouissement et le développement des enfants. Dans la ville de Jean-Jacques Rousseau, auteur de *L'Emile*, et de Jean Piaget, chacun le sait: le jeu est très important. Tous les pédopsychiatres le disent et M^{me} Moratti Jung – qui a assisté à tous les colloques sur la petite enfance que nous organisons depuis sept ans – a eu l'occasion d'entendre Boris Cyrulnik, il y a quinze jours, ou d'autres, qui nous ont vraiment montré que le jeu était très important.

Deuxièmement, je voudrais préciser qu'il n'est pas question de municipalisation des ludothèques, mais de professionnalisation. Il y a quand même une différence notable. Tous les documents que nous vous avons donnés, mon département et mes services, depuis de nombreuses années, démontraient clairement que nous ne souhaitons pas une municipalisation, pas plus que les ludothèques d'ailleurs, mais une professionnalisation. Celle-ci veut dire des salaires décents, mais aussi, en amont et en aval, une formation initiale et des formations continues, parce

que le monde du jeu change. Vous avez auditionné les ludothécaires, venues en délégation à la commission des pétitions. Ici même, Madame Moratti Jung, à peu près tous les partis, y compris les Verts – il suffit de reprendre leurs propos dans le *Mémorial* – ont dit à maintes reprises: «Mais que fait le magistrat? Il pourrait aller plus vite...»

En l'occurrence, je fais en fonction des moyens pécuniaires qui sont à la disposition du Conseil administratif, car je ne souhaite pas pénaliser mes collègues. Or la situation était difficile au mois de janvier quand nous avons commencé à étudier le budget 2010, c'était encore le cas au mois de juin, quand nous parlions de plan A et de plan B. Ensuite sont arrivées de bonnes nouvelles et c'est pourquoi nous avons décidé de proposer cet amendement ce soir, à la vingt-cinquième heure aux yeux de certains... Le Conseil administratif, après un vote à la majorité, vous propose non pas la version maximale, c'est-à-dire la professionnalisation de toutes les ludothèques, mais une version minimale, par le biais de l'augmentation de deux lignes budgétaires. En commission, j'ai donné, au nom du département, tous les textes que les partis, à gauche comme à droite et au centre, demandaient, toutes les explications par écrit, pour que vous puissiez vous forger une opinion.

En ce qui concerne les horaires, je suis d'accord avec M^{me} Moratti Jung. M. Jacques Hämmerli, avec qui j'en ai parlé ce matin en aparté, m'a dit que l'Union démocratique du centre souhaitait aussi des horaires mieux adaptés, comme dans les institutions de la petite enfance. J'ouvre ici une parenthèse: nous avons même prévu une crèche avec horaire de nuit pour 2010. C'est dire que nous vous écoutons en ce qui concerne les horaires, que ce soit pour la petite enfance ou pour les ludothèques.

Je remercie M. Georges Queloz de sa franchise. Il a annoncé que le groupe libéral s'abstiendrait, n'étant pas forcément partisan de cette professionnalisation, mais respectant le vote majoritaire du Conseil municipal qui a accepté la pétition P-222. Pour ma part, je pense que, maintenant, nous avons les moyens qui nous permettraient – je parle au conditionnel car vous n'avez pas encore voté – de professionnaliser un certain nombre de ludothécaires et qu'il nous faut saisir l'occasion.

Certes, Madame Moratti Jung, nous pourrions revenir au mois de janvier avec une proposition et avoir une discussion de deux heures, mais que direz-vous de plus? Vous avez reçu tous les papiers, toutes les explications. Je suis venu à maintes reprises devant les commissions, les ludothécaires sont aussi venues. Au mois de juin, nous avons même organisé une journée d'étude avec mes collaboratrices et collaborateurs et toutes les ludothécaires de la ville, au 99, rue de Lyon. Cela a été une journée extrêmement fructueuse. Nous avons fait des promesses aux ludothécaires, à la condition évidemment que le Conseil municipal accepte

de les entériner ce soir. Par conséquent, si vous refusiez ces amendements, ce serait vraiment une grosse déception pour ces ludothécaires, qui attendent beaucoup de vous, Mesdames et Messieurs, après le vote qui a eu lieu dans cette enceinte sur la pétition qu'elles avaient déposée.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Effectivement, lors de la séance du 18 mai 2009, lorsque nous avons traité de la pétition P-222 «Pour des ludothécaires salarié(e)s», le Conseil municipal a accepté, sauf les libéraux et une abstention, il est vrai, son renvoi au Conseil administratif. Il s'agit aujourd'hui d'être cohérents avec ce que nous avons déclaré et décidé. Bien que nous eussions préféré étudier une proposition en commission de la cohésion sociale de manière approfondie – et là je rejoins ma collègue Verte – cette proposition n'a pas pu nous être présentée, refusée par le Conseil administratif jusqu'à ce jour. Cela nous revient donc ce soir sous la forme d'un amendement.

J'argumenterai en disant que, d'une part, permettre la professionnalisation des ludothèques nous autorise à agir sur les conditions-cadres, qui sont les horaires d'ouverture – le magistrat vient d'en parler – les jours d'ouverture, y compris pendant les vacances scolaires, d'où une meilleure répartition des personnes ressources, c'est-à-dire des ludothécaires. D'autre part, les ludothèques sont des lieux de rencontre et d'animation permettant aux enfants et à leurs parents d'aller jouer sur place sans inscription. Elles offrent donc une grande liberté, des rencontres possibles et nouvelles, quelle que soit l'origine des familles, dans un lieu commun où on apprend à jouer ensemble et à partager. Les jeux amènent également des valeurs éducatives importantes à nos yeux, le magistrat les a évoquées.

Les ludothèques sises sur la commune de Genève doivent pouvoir offrir les mêmes prestations dans tous les quartiers et pour tous les enfants, cela a déjà été dit, avec un traitement égal pour les ludothèques et leur personnel, les ludothécaires. Il s'agit donc de continuer la professionnalisation de celles-ci, car ce sont des structures d'accueil différentes dont nous avons également besoin et qui sont des alternatives nécessaires aux besoins grandissants d'une population toujours plus exigeante.

Après tout cela, vous l'aurez compris, l'Union démocratique du centre votera cet amendement, en soulignant que nous restons cohérents avec ce que nous avons dit lors de la discussion sur les bons de garde. L'Union démocratique du centre soutient une offre diversifiée pour différents publics, et les ludothèques en font partie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est a priori favorable à la professionnalisation des ludothèques, mais il est assez surpris de la

méthode utilisée. Nous avons effectivement étudié la question à la commission des pétitions. M. Tornare, avec la vigilance qu'on lui connaît, nous a amené des scénarios de professionnalisation, il nous a présenté les différentes solutions possibles pour essayer de réduire les budgets et de professionnaliser de façon progressive. Ensuite, nous pensions, nous aussi, qu'une proposition nous serait faite. Mais, finalement, vous avez vu comment le Conseil administratif fonctionnait: ce matin, M. Pagani est venu avec une proposition concernant un droit de préemption, nous lui avons dit que ce n'était pas possible, mais il a voulu passer en force. Ensuite, la discussion a prouvé que les chefs de groupe avaient raison et qu'il fallait étudier cela le 22 décembre. Or, pour les ludothèques, M. Tornare fait preuve de «paganisme», si je puis dire, puisqu'il veut faire passer une dépense de près de 800 000 francs au moment du débat sur le budget.

Nous ne pouvons pas tolérer cela et nous pensons que les Verts ont raison de vouloir étudier cette professionnalisation en commission de la cohésion sociale. Il faut que nous puissions examiner les choses calmement et définir une politique, non pas sur le siège, à la séance du budget, mais de façon concertée en commission. Une partie des ludothèques sont au bénéfice de la professionnalisation et bénéficient de subventions, mais il faut aussi se préoccuper de toutes les autres pour garantir une égalité de traitement. Or nous ne pouvons pas le faire comme cela, d'un coup de cuillère à pot!

Certes, on va nous dire que le Parti démocrate-chrétien navigue à vue... Eh bien, non, Mesdames et Messieurs! Le Parti démocrate-chrétien est conscient de ses responsabilités. Il est à l'écoute de tous les partis et, à partir des différents points de vue, il prend des positions qui se veulent honnêtes, raisonnables et concertées, point final!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais simplement vous rappeler, Monsieur le magistrat, qu'en ce qui concerne d'autres propositions, je pense notamment aux familles d'accueil, nous vous avons toujours soutenu. Aujourd'hui, s'agissant des ludothèques, si nous soutenons un principe, une politique, nous ne pouvons pas soutenir cet amendement au budget, et ce n'est pas forcément pour une question d'argent. Lorsque vous discutez du budget au sein du Conseil administratif et que l'inscription d'une ligne ne passe pas, c'est peut-être une question d'argent. Mais, ici, c'est une question de principe. Certes, il y a eu des débats à la commission des pétitions et vous avez fourni beaucoup de documentation. Il n'empêche que la commission de la cohésion sociale n'en a pas débattu, elle qui soutient en général tous vos projets. Et vous ne pouvez en tout cas pas dire que les Verts ne vous soutiennent pas: nous avons soutenu à peu près tous vos projets et nous soutiendrons celui-ci, si vous nous soumettez une proposition en bonne et due forme.

En l'occurrence, nous voulons avoir le débat en commission de la cohésion sociale, comme je vous l'avais déjà dit lorsque nous avons traité la pétition P-188 concernant la ludothèque de la Vieille-Ville. J'avais souligné que je trouvais injuste qu'un quartier soit favorisé, simplement parce que ses habitants ont une certaine facilité pour déposer des pétitions et qu'ils maîtrisent les outils démocratiques, par rapport à d'autres quartiers qui les maîtrisent moins bien. Lors de ce débat, je vous avais demandé de nous présenter une proposition à la commission de la cohésion sociale. Vous m'aviez dit oui, puis le temps a passé et nous ne l'avons jamais reçue.

Pour ma part, j'ai peur que, si nous votons ces amendements ce soir, on va continuer à professionnaliser deux postes ici, deux postes là, à chaque budget ou à chaque pétition. Et, pour finir, nous n'aurons jamais le débat en commission. Notre refus, ce soir, n'est pas un coup de tête, Monsieur le magistrat. Cela fait des années que nous vous demandons de déposer une proposition, comme vous l'aviez promis, et de la présenter à la commission de la cohésion sociale, pour que nous ayons un débat de fond sur la politique en matière de ludothèques. Car, au-delà d'une ligne au budget, c'est en effet une réelle politique, que nous aimerions maîtriser un tant soit peu.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, voyez-vous, l'intérêt de la démocratie, c'est qu'en entendant les différents arguments de nos collègues, qu'ils soient nos alliés ou parfois nos adversaires, nous continuons à débattre, y compris au sein du groupe libéral. En l'occurrence, après la déclaration de M. Queloz annonçant l'abstention libérale, nous nous sommes concertés et, suite notamment à la brillante intervention de notre cousin démocrate-chrétien, Jean-Charles Lathion, nous avons décidé que nous nous opposerions à ces deux amendements sur les ludothèques. En effet, réflexion faite, nous sommes d'avis qu'une étude plus approfondie en commission serait une bonne chose. Une proposition déposée en bonne et due forme par le magistrat, qui serait renvoyée en commission et étudiée par les commissaires, pourrait alors être votée, mais dans une étape ultérieure. En l'état, au vu des nouvelles considérations et réflexions émises durant ce débat, nous refuserons ces amendements.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, Messieurs les conseillers administratifs, sur le fond, je répéterai qu'une pétition P-222 demandait la professionnalisation de toutes et tous les ludothécaires et que cette pétition a été acceptée à l'immense majorité de cette assemblée; il me semble que seuls les libéraux l'ont refusée. Aujourd'hui, «qui veut noyer son chien l'accuse de la rage» et on nous explique que si, l'année prochaine, le Conseil administratif arrive avec une proposition, on pourra en rediscuter, approfondir les choses... Or nous avons voté à

la quasi-unanimité pour l'égalité de traitement entre toutes les personnes qui travaillent dans les ludothèques.

On nous dit qu'il convient d'examiner les choses calmement, alors soyons calmes et posons la question: à quand la professionnalisation, pour qui et pourquoi? En l'occurrence, les Verts demandent au magistrat de présenter une proposition en janvier. Bien, elle sera traitée en février, mars, avril, mai, juin... Admettons qu'en juin nous réussissions à la voter, après avoir approfondi la question de savoir si, oui ou non, nous allons revoter ce que nous avons déjà voté! Car dois-je rappeler à cette assemblée, ou en tout cas à une partie de l'Alternative qui semble l'avoir oublié et qui arrive maintenant avec des prétextes incompréhensibles, que nous avons déjà voté pour cette professionnalisation?

Certes, nous nous sommes dit que, dans la situation d'aujourd'hui, situation de crise, difficile, nous ne pouvons peut-être pas faire accepter la professionnalisation de toutes les ludothèques. Chacun a donc avalé les couleuvres qu'il pouvait et nous avons accepté que seule une partie des ludothécaires soient professionnalisées, en attendant de pouvoir convaincre nos partenaires que les autres le méritent aussi. Mais cela ne suffit visiblement pas à certains qui demandent encore plus d'informations...

Aussi, je pose la question: qu'avez-vous fait en commission des pétitions? Madame la présidente, je m'adresse à M^{me} Moratti Jung qui s'oppose à cette professionnalisation et que mon intervention n'intéresse apparemment pas... Soit le travail a été fait en commission des pétitions, au moment où la pétition a été déposée, et on a examiné en quoi elle avait sa raison d'être et pourquoi il fallait l'accepter et voter en faveur de la professionnalisation des ludothécaires. Soit le travail n'a pas été fait et, dans ce cas-là, Mesdames et Messieurs, que faisiez-vous en commission? Pourquoi avez-vous besoin maintenant de plus de renseignements que ceux que vous auriez pu obtenir en commission? Pourquoi siégez-vous en commission, si à chaque fois que vous manquez à la tâche qui est la vôtre, qui consiste à vous renseigner, vous demandez qu'ici, dans ce plénum, nous reportions le vote? Dans le cas présent, il s'agirait de le reporter à je ne sais quand, puisque rien ne dit qu'en janvier le vote sera positif.

En effet, il n'y a aucune raison qu'il le soit plus qu'aujourd'hui, sachant que nous étions quasiment unanimes et que, tout à coup, certains trouvent des raisons pour reculer, ou reculent sans aucune raison... Car, pour l'instant, je n'ai entendu aucune raison justifiant le fait que nous ne votions pas ces amendements permettant la professionnalisation et la mise à niveau de personnes qui travaillent dans un domaine important pour nos enfants et nos adolescents. En fait, quelque chose m'échappe dans cette dynamique et j'aimerais comprendre.

Certes, j'ai entendu qu'on ne voulait pas voter tout de suite, qu'on voulait plus de renseignements... Mais a-t-on qualifié les renseignements qui manquent?

Non, on reste dans le flou artistique: «J'ai envie, je n'ai pas envie, mon groupe a décidé que...» Non, mais attendez, Mesdames et Messieurs! Nous parlons ici de choses sérieuses, de femmes et d'hommes qui travaillent comme bénévoles, qui se donnent corps et âme et qui font en sorte que l'institution des ludothèques fonctionne. Certaines ludothécaires que je connais ont été formées; elles travaillent avec toutes les compétences et la bonne volonté qui sont les leurs, mais jusqu'où ira la bonne volonté, jusqu'à quand? Là-dessus, je n'ai rien entendu.

Alors, je veux bien qu'on diffère le vote, mais je ne suis pas convaincue qu'il y ait de véritables raisons politiques. La position politique a été prise au moment où nous avons accepté la pétition P-222, en disant que nous voulions une égalité de traitement entre toutes les personnes travaillant dans les ludothèques. C'est là une position politique qui se comprend. En revanche, avancer des arguments fallacieux et dire que demain, peut-être, on envisagera d'envisager, ce n'est pas une position politique. Ces mauvaises raisons, ces prétextes ne visent qu'à se défausser de ses responsabilités. On n'a ni le courage ni l'envie politique de professionnaliser des personnes qui travaillent comme bénévoles depuis des années. Mais, à celles-ci, il faudra leur donner d'autres raisons que le fait qu'on veut en savoir plus sur elles!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, je voudrais m'adresser à M. Chevalier. J'ai beaucoup de respect pour M. Chevalier qui, en général, reconnaît les mérites de mon département; il l'a fait ces derniers mois à maintes reprises, et je l'en remercie. Cela dit, je suis quand même assez frappé qu'il ait des exigences, des désirs d'approfondissement et qu'en quelques secondes il change d'avis, au motif qu'il a entendu deux ou trois phrases, d'ailleurs inexacts. En effet, croyez-vous que le magistrat qui est devant vous a lancé la professionnalisation partielle des ludothèques sans plan, sans méthode, sans documents, sans informations? Mesdames et Messieurs, vous avez tout reçu et nul n'est censé, je le répète, ignorer ces informations. Vous, les conseillers municipaux, avez été conviés à la journée d'étude au 99, rue de Lyon. Quelques-uns sont venus, d'autres non. Ce n'est pas un reproche, mais les absents ont toujours tort. Si vous aviez vraiment le désir d'approfondir et de connaître mieux ce métier et le plan de professionnalisation partiel, il fallait venir.

Madame Moratti Jung, je ne suis pas seul au Conseil administratif. Heureusement, nous sommes en démocratie et je ne suis pas Pinochet, ô horreur! Une proposition, pour être soumise au Conseil municipal, doit recueillir une majorité au Conseil administratif. Il en a été de même pour le dossier des mamans de jour: il y a quelques mois, nous avions des problèmes pécuniaires et une majorité du Conseil administratif a décidé que ce n'était pas le moment de présenter une

proposition. Par ailleurs, il faut dire aussi que la loi est mal foutue! Je l'ai relevé à maintes reprises et même Charles Beer, il y a quinze jours, en commission de l'enseignement et de la culture du Grand Conseil, où je siége depuis quelques semaines, a reconnu que la lettre de M^e Tanquerel, professeur de droit à l'université que j'ai mandaté, corroborait qu'il y avait des imprécisions dans la loi. Raison pour laquelle on a donné un délai supplémentaire pour son application. Les communes, qui étaient assez peu réceptives, pourraient – j'utilise le conditionnel – appliquer cette loi sur les mamans de jour en 2011, et non en 2010.

En conclusion, je répète que ce plan pour la professionnalisation des ludothèques permet de faire en sorte que les sommes nécessaires soient digestibles pour notre budget, pour nos finances publiques. C'est pourquoi nous y allons petit à petit. Mais, si vous voulez nous donner la lune, faites-le! Encore faut-il que je puisse avoir l'accord de mes collègues...

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le magistrat, il ne s'agit pas de vous demander la lune, bien que vous soyez capable de nous la promettre, comme nous l'avons vu à maintes reprises... En l'occurrence, nous avons quelques questions précises par rapport à la professionnalisation des ludothèques, que nous regardons d'un œil compréhensif, puisque les ludothèques font un gros travail en ville de Genève et qu'il y a un problème de relève du personnel. Néanmoins, lorsque vous présentez cela à la dernière minute, sous forme d'amendements au budget, nous sommes légitimés à vous demander des précisions.

Quelles sont les ludothécaires que vous voulez professionnaliser, puisque vous avez dit vous-même qu'il y aurait un traitement différencié? Voulez-vous à terme professionnaliser toutes les ludothèques, ou voulez-vous maintenir une part de travail associatif et bénévole? Combien d'argent consacrerez-vous non seulement aux salaires des ludothécaires, mais également aux assurances sociales? Ces personnes seront-elles intégrées à la CAP? Ce sont là des questions que nous sommes en droit de nous poser en tant que conseillers municipaux, et il ne s'agit pas d'arriver ainsi, le jour du débat budgétaire, avec un projet de dépense de 800 000 francs!

Monsieur le magistrat, ce ne sont pas des méthodes, même si elles commencent malheureusement à être celles du Conseil administratif, qui aime bien travailler à la hussarde et mettre le couteau sous la gorge du Conseil municipal! Il faut que vous sachiez, comme vos collègues, qu'à de telles méthodes nous disons non. Nous n'acceptons pas cette façon de nous mettre devant le fait accompli. Nous tenons, comme les Verts, à pouvoir examiner ce projet de professionnalisation dans les règles, non pas que nous le trouvions inutile, mais parce que nous voulons pouvoir justifier des dépenses aussi importantes devant les contribuables et les électeurs.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Barbey, je le répète, vous avez tout reçu: j'ai donné tous les documents à la commission des pétitions et à la commission de la cohésion sociale. En l'occurrence, au budget 2009, sur la ligne 361, il y avait 775 000 francs pour les salaires et la gestion administrative par la FASe de cinq ludothèques. A la ligne 365, il y avait 204 000 francs pour les frais de fonctionnement de onze ludothèques. Aujourd'hui, les amendements que je présente concernent la professionnalisation de deux ludothèques supplémentaires.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je ne veux pas allonger le débat, mais simplement rassurer M. Barbey: les ludothèques ont toujours des comités associatifs. Chaque ludothèque est une association qui fait partie de l'Association genevoise des ludothèques et de l'Association suisse des ludothèques. Cela dit, Madame la présidente, je demande que le vote de cet amendement ait lieu à l'appel nominal.

La présidente. Votre demande est-elle suivie par quatre personnes au moins, Madame la conseillère? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Il en sera fait ainsi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Manuel Tornare a effectivement fait son travail de façon tout à fait correcte, ainsi que ses services. Il a planifié cette professionnalisation et nous a fourni tous les éléments en commission des pétitions. Reste qu'il n'est pas admissible de devoir voter sur le siège, à la séance du budget, pratiquement 1 million de francs. C'est pourquoi nous demandons, une fois de plus, qu'une proposition en bonne et due forme nous soit présentée par le Conseil administratif, car il est vrai que M. Tornare n'est pas seul. C'est l'affaire du Conseil administratif et nous ne pouvons pas nous retrouver, en séance du budget, à devoir décider sur le siège de choses aussi importantes.

Nous, les démocrates-chrétiens, demandons que le Conseil administratif nous présente une proposition le plus vite possible, afin que nous puissions l'examiner et la voter, sachant que nous avons un a priori favorable face à la professionnalisation des ludothécaires, qui font un excellent travail au bénéfice de nos enfants.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. D'abord, je dirai à M. Lathion que la dépense est de moins d'un million. La professionnalisation de toutes les ludothèques revenait à 1,6 million de francs et j'ai proposé la version minimale.

D'autre part, je le répète pour la énième fois: si l'amendement vous est proposé aujourd'hui, c'est parce que les prévisions budgétaires sont meilleures depuis quelques semaines. Le Conseil administratif a donc estimé qu'il était adéquat d'inscrire cette professionnalisation partielle. Alors, ne perdons pas de temps! Au mois de janvier, nous aurons encore des heures de discussion sur les ludothèques, sans compter que la proposition sera renvoyée en commission. M^{mes} Ecuyer et Wenger ont raison de dire que ce ne serait vraiment pas un bon message à donner aux ludothécaires, qui ont besoin de notre soutien.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M. Alexis Barbey... (*Protestations.*)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je dirai juste un mot! Dans les dernières phrases qu'a prononcées le conseiller administratif en charge des affaires sociales, le masque est tombé: ce n'est pas du tout un désir politique réfléchi, mais uniquement l'abondance de biens qui l'a décidé à inscrire cette dépense, dépense qui va nous engager pour de nombreuses années. Monsieur Tornare, ce n'est pas parce qu'il risque d'y avoir un boni cette année que vous pouvez engager des dépenses supplémentaires qui seront récurrentes dans les budgets de la Ville de Genève. Je ne veux pas prolonger, mais je confirme que les libéraux refuseront cet amendement.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Barbey, vous qui êtes banquier, dites-moi ce que cela changerait si on engageait ces dépenses en janvier plutôt qu'aujourd'hui?

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Quand j'entends mon préopinant libéral parler de la sorte, je me vois obligée de prendre la parole. S'agissant d'un «désir politique réfléchi», cela fait six ans et demi, comme l'a dit M^{me} Moratti Jung, que nous en parlons. Ce désir politique a été réfléchi, étudié, à la commission des pétitions. Nous l'avons voté et accepté dans ce plénum. Maintenant, il faut aller de l'avant. La commission de la cohésion sociale peut demander au magistrat de démontrer qu'il a une politique cohérente, mais aujourd'hui il nous semble important de voter cet amendement. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui.

Ont voté non (42):

M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (30):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Page 61, cellule 5003000, Patrimoine et périscolaire – Ecoles, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Ludothèques, page 15 des subventions.)

La présidente. Le Conseil administratif présente donc un second amendement lié au précédent, concernant les ludothèques. Il vise à augmenter de 100 000 francs la subvention aux ludothèques, en vue de couvrir les frais de fonctionnement dus à la professionnalisation de deux ludothèques supplémentaires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 29 oui.

Page 65, cellule 5007000, Direction social, groupe de compte 365, Subventions accordées – institutions privées (Conseil des anciens, page 17 des subventions.)

La présidente. Un amendement est présenté par le groupe libéral en vue de supprimer la nouvelle subvention de 5000 francs accordée au Conseil des anciens.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est des sujets qui reviennent tous les dix ans, voire un peu plus... S'agissant du Conseil des anciens, un précédent magistrat, M. Rossetti, y était très attaché, mais notre parlement avait fini par le convaincre que c'était une mauvaise idée. Il est vrai que M. Michel Rossetti, à ce moment-là, arrivait au terme de ses douze ans au Conseil administratif. Et c'est à la même échéance que le magistrat actuel nous propose le même débat. C'est probablement une question d'âge que de vouloir en effet créer un Conseil des anciens... (*Exclamations.*)

La création d'un Conseil des anciens pose évidemment un problème en termes politiques. Mesdames et Messieurs, est-il possible de prétendre faire un parlement spécifique, qui est en fait un parlement alibi, à l'intention de citoyens qui sont à la fois électeurs et éligibles? Est-ce crédible? N'est-ce pas faire insulte aux personnes âgées que de soutenir qu'elles doivent faire semblant de faire de la politique, qu'elles doivent s'amuser à faire de la politique, plutôt que de faire de la politique pour de vrai?

Nous avons eu à l'instant un débat sur les ludothèques, sur les jeux... On nous a expliqué que *L'Emile* commandait que les enfants puissent jouer, et voilà que, *mutatis mutandis*, nous appliquerions le même principe aux personnes âgées, à qui nous dirions: «Nous allons organiser votre participation à la vie politique ou à la vie civique, vous allez jouer aux parlementaires.» N'est-ce pas là leur faire insulte?

Dans le groupe de l'Alliance de gauche, à l'époque, il y avait un conseiller, M. Jean-Pierre Lyon, qui avait eu une idée pour résoudre l'ambiguïté. S'il faut en effet un Conseil des anciens parce qu'il faut un Parlement des jeunes, M. Lyon allait plus loin en disant que, finalement, nous gagnerions beaucoup de temps en faisant un parlement de droite et un parlement de gauche, voire un parlement d'hommes et un parlement de femmes, la parité étant ainsi acquise!

Bien sûr que l'on peut diviser la voix démocratique, comme le soutenait, dans sa joyeuse boutade, M. Jean-Pierre Lyon, mais c'est là, encore et toujours, faire insulte à la démocratie. Les anciens y participent, ce sont d'ailleurs des électeurs assidus, à la différence de la jeunesse. Ils sont largement élus dans nos parlements et ont été, récemment, largement élus à la Constituante. Il n'y a donc strictement aucun motif de prétendre qu'il existerait un intérêt à créer un parlement ad hoc pour les anciens, sauf peut-être – c'est là une boutade qui n'est pas méchante – pour Christian Grobet, qu'il faudra bien penser à recycler un jour! (*Exclamations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je suis frappé de constater que de plus en plus de conseillers municipaux ne se renseignent pas avant de voter... Ce matin à 8 h, Monsieur Froidevaux, vous avez admiré le *Guide des seniors* que mon département a publié il y a quelques jours, aux Editions Slatkine. Dans ce guide, vous avez toutes les explications et vous aviez donc douze heures pour vous documenter.

Tout d'abord, le Conseil des anciens n'est pas un parlement. Ensuite, à la page 86 du guide, on peut lire: «Bourse du bénévolat créée par le Conseil des anciens de Genève. La bourse du bénévolat facilite la rencontre entre l'offre et la demande, elle permet à des personnes à la recherche d'une activité bénévole et aux organisations qui offrent des activités bénévoles, de faire paraître une annonce sur son site internet entre autres.» En l'occurrence, le Conseil des anciens – je crois que votre ancienne collègue Adonise Schaefer en fait partie – ce sont des seniors qui se réunissent pour essayer de faciliter la vie de leurs congénères. C'est simplement cela. Alors, arrêtons de dire n'importe quoi et de voter sur n'importe quoi! C'est là vraiment de la démocratie au ras les pâquerettes...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Certes, il est tard, mais est-ce vraiment le moment des insultes?... (*Exclamations.*) En quoi sommes-nous tenus de lire des ouvrages qui nous sont distribués ce matin? Moi, Monsieur le magistrat, ce matin, j'ai lu *L'esprit de la calligraphie*: je peux vous assurer que sa dimension politique est très supérieure à tout ce que j'ai entendu ici, et je ne peux que vous recommander vivement sa lecture. Vous apprécierez une histoire qui a 3000 ans et vous ver-

rez combien l'évolution de la pensée est quelque chose de magnifique... Je vous promets que l'ouvrage est plus intéressant que le *Guide des seniors*.

Cela dit, si vous avez de la documentation à nous fournir, vous devez le faire dans le rapport à l'appui du projet de budget, rapport que je suis censé lire et que j'ai lu. De même, j'ai lu l'extraordinaire rapport de la commission des finances: il n'y a pas une ligne sur le Conseil des anciens. Alors, ne venez pas nous traiter d'incapables parce que nous aurions préféré des lectures autrement plus intéressantes que celle que vous nous proposez!

Par ailleurs, si la subvention concerne une bourse du bénévolat, dites alors «bourse du bénévolat». Car les mots ont un sens: un conseil, c'est un conseil, et les anciens sont les anciens – à moins que nous soyons au marché de Rive... Je sais que tromper les gens en utilisant des mots inadéquats fait partie des rudiments de la politique de gauche, mais ne venez pas nous insulter!

M. Christian Zaugg (AGT). Il est piquant d'entendre M. Froidevaux parler d'insulte alors que, deux minutes auparavant, il citait Christian Grobet! Sa pique était d'ailleurs ridicule, car nous n'allons pas nous amuser à faire le décompte des âges dans les différents partis. Au Parti libéral, il y a des gens jeunes et moins jeunes, comme chez nous et comme ailleurs. Tous les âges de la vie ont leurs capacités et cette façon de dénigrer Christian Grobet était par conséquent totalement ridicule! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 1 oui (12 abstentions).

Page 65, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 18 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du groupe libéral en vue d'une diminution de 10 220 000 francs, correspondant à la suppression des prestations municipales aux rentiers AVS et AI.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs, nous nous sommes penchés sur cette question l'année dernière, à peu près à la même époque, lorsque nous avons débattu de la validité de l'initiative IN-1 «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI», prestations dont nous demandons la suppression dans notre amendement.

Ce matin, à ma grande surprise et bien que j'aie trouvé cela profondément choquant, on nous a lu la lettre de l'Association de défense et de détente – écoutez bien! – de «tous les retraités et futurs retraités»! C'est-à-dire que les nourrissons qui viennent de naître à Genève sont défendus par l'Avivo, c'est extraordinaire! A cet égard, je vous signale que, dans l'arrêt rendu par le Tribunal administratif que j'ai eu le bonheur de lire, la qualité pour agir de l'Avivo a été contestée. En effet, le Tribunal administratif a dit: «La qualité pour recourir de l'association Avivo, qui ne pourrait en disposer que sous l'angle du recours corporatif, n'a pas été établie.» Cela signifie que nous avons en face de nous un groupe qui prétend obtenir des informations concluantes auprès de personnes qui se trompent régulièrement...

En l'occurrence, les prestations complémentaires sont établies par une loi fédérale, elle-même rédigée en application d'une délégation par la Constitution fédérale. Ces prestations sont accordées aux bénéficiaires de rentes AVS ou AI qui n'ont pas de moyens suffisants, par rapport à une calcul de leurs besoins et de leurs ressources. Les prestations complémentaires peuvent également être cantonales et, à Genève, nous avons l'habitude de verser en plus des prestations communales.

Ces prestations se calculent de la manière suivante. On commence par établir les besoins des personnes, en tenant compte, en général, d'un loyer de 1100 francs par mois pour une personne seule et de 1500 francs pour un couple. On tient compte également du coût mensuel de l'assurance maladie Lamal, d'après la moyenne cantonale, ainsi que d'un minimum vital, qui ne correspond pas tout à fait au minimum d'insaisissabilité de l'Office des poursuites. On obtient ainsi un total dont on déduit les rentes AVS ou AI et les éventuelles rentes LPP. Ensuite de cela, on calcule des prestations complémentaires fédérales, puis cantonales, et dorénavant, avec la nouvelle manière de calculer, on ajoute encore, dans le total des ressources, les prestations complémentaires municipales. La différence entre le total obtenu et le total précédent est partiellement prise en compte, ce qui signifie que, les prestations communales étant incluses dans le calcul des ressources, elles contribuent à diminuer les prestations complémentaires fédérales et cantonales. De fait, les prestations versées par la Ville représentent un transfert de charges en faveur du Canton.

L'initiative IN-1, qui demandait le maintien des prestations municipales complémentaires et, en particulier, le versement de 185 francs aux personnes seules et de 265 francs aux couples, ne pouvait être validée, car la manière dont elle était rédigée était contraire à l'article 68 A, alinéa 2, de la Constitution genevoise... (*Brouhaha.*) Pour mémoire, je rappelle que nous avons voté sur la validité de l'initiative lors de nos séances des 4 et 5 novembre 2008. La gauche a emporté le vote d'une courte majorité, mais M^{me} Salika Wenger, ma chère collègue, a déposé plainte au Conseil d'Etat pour non-respect des règles de délibération. A la suite de cela, le Conseil d'Etat a annulé la délibération du Conseil municipal et a invalidé

l'initiative de l'Avivo, au motif qu'une initiative doit être rédigée de manière dite «non formulée», soit en termes généraux. Toutes les références à cet égard sont mentionnées en page 11, paragraphe 6 du jugement. Il est précisé qu'aussi bien la jurisprudence que la doctrine montrent que l'article 68 A de notre Constitution doit être interprété de cette manière-là.

Or nous savons, car nous avons vu aujourd'hui et nous le voyons régulièrement, à quel point le principe de l'égalité, principe essentiel en démocratie, vous est peu cher, Mesdames et Messieurs, à quel point vous le foulez aux pieds. Dans la lettre que nous avons reçue de l'Avivo ce matin, j'ai retenu que la plainte essentielle concernait ce qui est considéré par l'Avivo comme du «formalisme excessif». Mais le formalisme excessif, c'est tout à fait différent. Je vous en donne un exemple... (*Brouhaha.*)

La présidente. Madame Magnin, je regrette de vous interrompre, mais j'arrive à peine à vous entendre... Nous sommes tous fatigués, Mesdames et Messieurs, mais, s'il vous plaît, continuons à avoir des débats d'une bonne tenue, dans un minimum de silence... (*Brouhaha.*)

M^{me} Danièle Magnin. Madame la présidente, je vous félicite pour votre optimisme, mais des débats de bonne tenue, avec des gens qui se comportent de façon aussi grossière, c'est malheureusement impossible! Je vais quand même tâcher de continuer.

L'Avivo, qui se dit l'association de défense de tous les retraités et futurs retraités, fait montre de prétention, mais aussi d'incompétence. En effet, minimiser la portée de l'arrêt du Tribunal administratif, au motif qu'il n'aurait touché que la forme de l'initiative et non le fond, est une preuve d'incompétence... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ai demandé plusieurs fois le silence, j'aimerais que ce soit fait... (*Brouhaha.*) Dans ces conditions, je suspends la séance pendant quinze minutes!

(La séance est suspendue de 23 h 26 à 23 h 40.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos débats. Je vous demande vraiment de faire un effort et d'écouter l'oratrice, qui a déjà été interrompue deux fois!

M^{me} Danièle Magnin (L). J'ai donc rappelé tout à l'heure la manière dont on calcule les besoins et les ressources afin d'attribuer des prestations complémentaires. Ce qui a changé ces dernières années, c'est qu'on ajoute aux ressources la prestation complémentaire municipale, avant de calculer la prestation cantonale ou fédérale. Par conséquent, les prestations que la Ville verse aux ayants droit représentent bel et bien un transfert de charges, puisque, au final, les gens ne reçoivent pas plus que si la Ville n'avait rien versé.

La seule possibilité qui reste ouverte, c'est que le Tribunal fédéral accepte le recours qui sera éventuellement déposé, non par l'Avivo puisque sa qualité pour agir n'a pas été reconnue, mais par MM. Jean-Pierre Aubert, René Ecuyer, M^{mes} Jeanette Roulin, Solange Zosso, et le comité d'initiative représenté par M^{me} Casares. Si ces personnes font appel de la décision du Tribunal administratif du 1^{er} décembre, le Tribunal fédéral pourrait éventuellement considérer – mais cela m'étonnerait infiniment – que le recours est fondé et que l'initiative doit être validée, auquel cas nous serons appelés à la voter.

En l'occurrence, bien que l'Avivo, dans la lettre qui a été lue ce matin, juge que les motifs du refus du Tribunal administratif et du déboulement dont l'association a été l'objet relèvent du formalisme excessif, cette exigence de forme est prévue par la Constitution genevoise. Par conséquent, l'initiative ne respectant pas cette forme, elle ne sera, à mon avis, pas considérée comme valide par le Tribunal fédéral. Comme je l'avais dit il y a une année, les membres du groupe A gauche toute! auraient dû choisir, et ont toujours l'occasion de le faire, une autre voie. Cela peut être la rédaction d'une initiative qui respecte les formes de la Constitution actuelle du Canton de Genève. Cela peut être une motion ou toute autre intervention au Grand Conseil, visant à modifier la loi cantonale, puisque, à l'heure actuelle, les compétences en la matière appartiennent entièrement au Canton, qui n'a pas délégué aux communes la possibilité de verser des prestations complémentaires.

En l'état, nous estimons donc inutile d'inscrire 10 millions au budget pour des prestations qui ne constitueront en fait qu'un transfert de charges du Canton vers la Ville de Genève.

M^{me} Maria Casares (AGT). J'interviens au nom de l'Alternative. Je ne vais pas me prononcer sur le fond, puisque les différents partis représentant l'Alternative se sont exprimés largement et qu'ils sont en faveur de ces 10 millions. Je parlerai plutôt de la forme. Nous prenons acte de la décision du Tribunal administratif. Mais vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, de m'étonner que cette décision tombe un jour avant le vote du budget du Conseil municipal. Je me pose quand même la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire... En l'occurrence, le comité d'initiative va recourir contre la décision du Tribunal administra-

tif, ce qui aura un effet suspensif. Ce soir, l'Alternative refusera évidemment la suppression de ces 10 millions.

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviens, non pas pour une prise de position, mais pour poser quelques questions. En préambule, je dirai que j'ai tenté de suivre, et je crois avoir réussi, la très bonne présentation de notre collègue M^{me} Magnin, que je remercie. Ensuite, je rappellerai que notre parti est, d'une manière générale, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres en matière de prestations sociales, pour la justice et l'égalité de traitement. Ainsi, nous pensons que les personnes âgées de toutes les communes devraient recevoir la même somme au total, de façon à éviter les inégalités de traitement.

Maintenant, j'ai quelques questions pour le magistrat Tornare. Actuellement, qui paie concrètement, avec quel argent, ces prestations aux personnes âgées? Est-ce la Ville qui débourse et verse l'argent? Auquel cas, actuellement, le Canton ne paie pas. Deuxièmement, qu'est-il vraiment prévu par l'Etat dans ce galop entre lui et la Ville de Genève? Troisièmement, si nous votons non à ces 10 millions – je rappelle que, l'année dernière, notre parti avait voté non pour des raisons de principe qui subsistent – que se passera-t-il pour les personnes âgées en janvier 2010? Recevront-elles un montant, ou ne recevront-elles rien, au nom d'une querelle juridique?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M^{me} Magnin qui, en tant qu'avocate, a résumé l'arrêt du Tribunal administratif. Celui-ci tombe effectivement, comme par hasard, quelques heures avant la délibération du Conseil municipal. Nous pourrions peut-être commenter cela un autre jour; ce soir, je ne veux pas polémiquer.

En l'occurrence, le Tribunal administratif rejette le recours interjeté contre l'invalidation de l'initiative par le Conseil d'Etat et il admet, en passant, que l'indication du délai de recours de six jours figurant dans la décision attaquée est erronée. Le véritable délai de recours était ainsi de trente jours. De plus, comme l'a relevé M^{me} Magnin, la qualité pour recourir n'est pas reconnue à l'Avivo, mais aux initiants. C'est là un point important. Le Tribunal administratif admet que la compétence du Conseil d'Etat d'invalider une initiative est purement indirecte. C'est dire qu'une annulation ne peut intervenir qu'après la délibération du Conseil municipal validant ou invalidant l'initiative. Ce faisant, le Tribunal administratif reconnaît – c'est important – que le Conseil d'Etat ne dispose pas d'une compétence générale d'invalider une initiative, fondée sur son seul pouvoir de surveillance des communes, thèse que la Ville avait déjà défendue. C'est ce que nous avait précisé notre excellent juriste du Palais Eynard, Olivier Burri.

Cela étant, les juges ont estimé que l'absence de décision du Conseil municipal valait, conformément à la loi, décision déclarant l'initiative valide et, surtout, que cette décision fictive avait le même statut que la décision qui aurait été prise si le Conseil municipal s'était prononcé dans le délai prescrit.

Dit autrement, le fait que la décision ait été prise *ex lege*, et non *de jure*, ne la soustrait pas au pouvoir de surveillance du Conseil d'Etat, faute de quoi le Conseil municipal pourrait habilement contourner le contrôle du Conseil d'Etat. Par cette analyse relativement sommaire, le Tribunal administratif comble ainsi une lacune de la loi. On peut penser qu'une telle argumentation pourra susciter un recours – et ce sera le cas, comme nous venons de l'entendre de la part de M^{me} Casares.

Après ces explications un peu techniques, je réponds maintenant aux questions de M. Pattaroni. Il est vrai que, pour l'instant, nous sommes encore suspendus à l'arrêt du Tribunal fédéral. M^{me} Casares, qui est bien placée pour le savoir, nous apprend – il y a d'ailleurs eu un communiqué de presse – que les initiants vont faire recours au Tribunal fédéral. Je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues, mais à mon avis cela aura aussi un effet suspensif – Pierre Maudet pourra peut-être le confirmer – comme lorsque nous attendions l'arrêt du Tribunal administratif. De plus, on a souvent vu, dans le passé, que le Tribunal fédéral pouvait contredire une instance cantonale. Je ne donnerai ici que l'exemple de la loi sur l'interdiction de fumer.

S'agissant des 185 francs que reçoit un rentier AVS ou AI émergeant au Service des prestations complémentaires, l'ex-OCPA, ils sont toujours au budget 2009 et seront attribués par la Ville de Genève jusqu'à la fin décembre. En décembre 2008, au moment de voter le budget 2009, il n'y avait eu aucune question sur les prestations municipales – cela m'avait du reste étonné. Par conséquent, jusqu'au 31 décembre 2009, ces 185 francs, ou ces 245 francs pour les couples, seront versés par la Ville, en sus de ce qui est attribué par le Canton. Cela, conformément à la décision de la majorité du Conseil municipal.

Toutefois, nous avons aujourd'hui un nouveau Conseil d'Etat, qui se dit de droite, alors que l'ancien se disait de gauche. Va-t-il mener la même politique par rapport à ces prestations municipales complémentaires? C'est une question qu'on peut se poser. Je n'ai pas encore de réponse, puisque la prestation de serment à Saint-Pierre date de lundi passé. Donc, attendons! Mais le fait est qu'on ne peut pas supprimer ce soir, d'un coup de crayon, les 10 millions de prestations sociales municipales. Ce serait là une chose assez grave qui prêterait les aînés et les rentiers AI, représentant respectivement 60% et 40% des bénéficiaires. Un peu plus de 11 000 personnes en ville de Genève auraient droit à ces prestations complémentaires municipales, mais seules 5500 personnes les demandent. Car il faut les réclamer, comme la rente AVS: si vous n'écrivez pas, vous ne la touchez pas.

En conclusion, je pense que nous allons attendre l'arrêt du Tribunal fédéral. Je renégocierai aussi, au nom du Conseil administratif, avec le Conseil d'Etat et lui demanderai ce qu'il compte faire. Certaines propositions sont dans l'air, à savoir que l'ensemble des communes, sans que cela constitue un transfert de charges, pourraient donner moins que les 185 francs, mais donner un complément. Plusieurs possibilités sont à l'étude. Cela dit, je rappelle que le Conseil administratif avait anticipé la possible suppression des prestations municipales complémentaires et qu'il avait élaboré des scénarii de rechange. Nous les étudions depuis de nombreux mois et nous en avons fait part à la commission de la cohésion sociale, par écrit. Si le Tribunal fédéral et le Conseil d'Etat nous interdisaient d'attribuer ces prestations municipales, nous ressortirions ces scénarii.

Voilà, ai-je été clair, Monsieur Pattaroni, ai-je répondu à vos questions?... Je n'entends pas, veuillez parler plus fort...

La présidente. Messieurs Tornare et Pattaroni, si je vous dérange, dites-le moi... (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, j'en profite pour vous rappeler qu'à minuit pile l'horloge s'arrêtera de tourner.

Je passe maintenant la parole à M^{me} Magnin, puis à M. Pattaroni qui aimerait dialoguer avec M. Tornare...

M^{me} Danièle Magnin (L). Pour répondre partiellement à M. Pattaroni, je dirai qu'il y a effectivement eu un accord entre la Ville et le Canton pour l'année 2009. Je ne sais pas si cet accord a été renouvelé pour l'année 2010. Toutefois, si la Ville verse les prestations dont nous parlons, il se peut qu'ensuite le décompte soit modifié par le Service des prestations complémentaires, que le calcul des ressources tienne compte du montant des prestations municipales et que, par conséquent, les prestations complémentaires cantonales soient diminuées. C'est là un risque. Mais il est vrai que, pour le futur, personne n'a de réponse certaine.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aurai une troisième question. Si la majorité du Conseil municipal devait voter non à ces prestations – l'année dernière, une forte minorité, dont faisait partie le Parti démocrate-chrétien, avait voté non pour des raisons de principe – si une majorité devait donc voter non ce soir, que recevraient les personnes bénéficiaires en janvier 2010? D'autre part, Monsieur Tornare, où en est le fameux projet dont nous avons souvent entendu parler, qui avait été élaboré au sein d'un groupe de personnes tout à fait compétentes et que nous atten-

dions d'ailleurs, parce qu'il nous paraissait excellent du point de vue de la justice sociale? Ce fameux projet avance-t-il?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Evidemment, Monsieur Pataroni, si vous ne votez pas ces 10,2 millions, le Conseil administratif n'aura pas l'argent pour attribuer ces prestations municipales complémentaires au mois de janvier! Nous ne pouvons pas faire de miracles...

Je réponds à votre deuxième question. Il est vrai que nous avons institué un groupe de travail – je vous remercie de l'avoir qualifié positivement – et que nous avons élaboré des scénarii en cas de disparition des prestations municipales complémentaires. Parallèlement, nous avons engagé une autre politique d'allocations – je vous en avais fait part et vous avez même voté ces sommes-là – nous l'avons développée pour pouvoir anticiper, sachant que gouverner, c'est prévoir. Le cas échéant, nous fortifierions cette politique d'allocations. Mais il est vrai qu'il faudra négocier avec l'Etat pour éviter les doublons.

Car ici se pose la question: ces prestations municipales complémentaires constituent-elles un doublon? Pour ma part, je considère que des villes, des communes, peuvent aussi développer une politique plus sociale que le Canton. Faute de quoi, les électeurs ne voient pas la différence, qu'ils votent pour un parti ou pour un autre... Toujours est-il que le Tribunal fédéral tranchera.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 27 oui (5 abstentions).

Page 66, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centres de loisirs, page 18 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du Parti radical portant sur la ligne des subventions aux centres de loisirs. Il s'agit de supprimer la subvention de 50 000 francs allouée au Forum Saint-Jean.

M. Rémy Burri (R). Cette diminution de subvention concerne un centre de loisirs, en l'occurrence le Forum Saint-Jean. Il y a quelques années, le quartier de Saint-Jean avait connu pas mal d'événements, notamment la couverture des voies CFF, la construction de nouveaux logements, et le Conseil municipal avait décidé d'octroyer un montant complémentaire de 50 000 francs à ce forum. Aujourd'hui, ce montant continue d'être alloué et cela ne nous paraît pas très équitable par rap-

port aux autres centres et maisons de quartier, qui ont de plus en plus de besoins. Je pense typiquement au quartier de la Servette où se construisent de nouveaux logements et où la Maison de quartier des Asters est de plus en plus sollicitée. Nous ne voyons pas pourquoi nous maintenons cette subvention de 50 000 francs pour le Forum Saint-Jean, qui en bénéficie depuis de trop nombreuses années. Nous proposons donc de la supprimer.

M. Christian Zaugg (AGT). J'interviens au nom de l'Alternative. Quand on connaît les activités du Forum de Saint-Jean dans le domaine social, culturel, de l'aménagement ou de l'intégration, et quand on a eu le plaisir et la chance de croiser et de discuter avec son égérie, la charismatique Olowine Rogg, on ne peut qu'être surpris par cette coupe insensée et totalement injustifiée. L'Alternative s'opposera donc fermement à cet amendement vexatoire et ridicule, qui ne s'appuie que sur des préjugés ou – qui sait? – sur l'avis d'un grand club automobile... L'Alternative demande que le vote ait lieu à l'appel nominal.

La présidente. Votre demande d'appel nominal est-elle suivie par au moins quatre personnes? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 9 oui (5 abstentions).

Ont voté non (56):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M. Pierre

Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretto (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (9):

M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Salvatore Vitanza (R).

Se sont abstenus (5):

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Silvia Machado (S), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

La présidente. M. Hämmerli dépose une motion d'ordre, je lui passe la parole...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je dépose effectivement une motion d'ordre. Tout à l'heure je me suis entretenu avec M. Guy-Olivier Segond, qui fut conseiller administratif de notre ville durant dix ans, conseiller d'Etat durant douze ans et plusieurs fois président du Conseil d'Etat. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la vice-présidente du Conseil administratif, Messieurs les conseillers administratifs, depuis six minutes, toutes les décisions que prend ce Conseil sont illégales! En effet, les dispositions légales, dans notre ordre juridique genevois, interdisent

de siéger le dimanche et taxent de nullité toute décision prise un dimanche, donc au-delà de minuit.

Je n'hésite pas à dire, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que cette situation est en grande partie de votre faute. Tous les votes bloqués auxquels nous avons assisté aujourd'hui de votre part, nous aurions pu les éviter, si vous aviez eu une discipline de parti comme on la concevait lorsque j'ai commencé à faire de la politique. Avec des partis mieux organisés, nous les aurions aussi évités en commission des finances. Vous nous avez infligé un triste spectacle en séances de commission en vous chamaillant – je suis gentil et poli en disant cela – et, en ce moment, nous enfreignons la loi par votre faute.

Pour ce qui est de notre groupe, nous nous retirons donc et, dès lundi matin, nous saisisons le Conseil d'Etat de ce qui se passe présentement dans cette salle!

La présidente. Monsieur Hämmerli, je prends acte de vos propos. La solution qui est proposée par la présidence et le secrétariat, puisque je n'ai pas eu le temps de consulter le bureau, est que nous convoquions le Conseil municipal le 22 décembre à 8 h du matin... (*Protestations.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Hämmerli, nous sommes tous deux des seniors et vous étiez conseiller municipal lorsque j'étais président du Conseil municipal en 1989. A l'époque, M. Segond était conseiller administratif. Je me souviens que nous avons bloqué la pendule à minuit et que nous avons siégé jusqu'à 1 h du matin! Depuis de nombreuses années, nous siégeons régulièrement au-delà de minuit. Vous faites sans doute allusion à une ordonnance datant de Jean Calvin, à l'époque où on ne pouvait pas travailler – ni siéger – le dimanche. Mais je pense qu'en 2009 nous pouvons être un peu plus souples...

La présidente. Mesdames et Messieurs, je rappelle que nous avons la possibilité de siéger le 22 décembre. Pour le reste, à 23 h 55, j'ai annoncé qu'à minuit l'horloge cesserait de tourner, c'est-à-dire que dorénavant, pour nous, dans cette salle, il est minuit, il est toujours minuit... (*Exclamations.*) Vous auriez dû vous manifester à ce moment-là. Monsieur Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Décidément, nous avons eu droit aux grandes déclarations de M. Pagani, ce matin, sur la proposition PR-762 concernant le droit de préemption aux Eidguenots, qui nous a bloqués pendant quelques

heures. Maintenant, Madame la présidente, nous entendons vos déclarations, vous qui êtes issue de la même philosophie. En fait, on peut continuer la mascarade, bloquer la pendule à minuit, et finalement la loi, les institutions, comme le rappelait très justement mon collègue Hämmerli, tout cela ne compte pas! On peut faire sans, continuer cette espèce d'exercice factice, d'exercice à blanc, comme on l'a vécu avec les chiffres du budget d'ailleurs.

Pour notre part, nous disons non! La loi sur l'administration des communes précise à l'article 74: «Le budget de fonctionnement de la Ville de Genève doit être approuvé par le Conseil municipal le 31 décembre au plus tard.» Une séance supplémentaire est d'ores et déjà prévue le 22 décembre et je suis stupéfait d'entendre la présidente annoncer que nous serons convoqués pour 8 h du matin, comme si nous n'avions pas d'autres engagements. Mesdames et Messieurs, nous sommes tous des miliciens, nous avons tous un emploi: nous allons donc nous retrouver le 22 décembre, à l'heure normale, c'est-à-dire à 17 h. Nous terminerons le débat budgétaire et nous traiterons l'autre objet, soit la proposition PR-762, qui est prévu, toujours sous la domination d'A gauche toute!, de son magistrat et de la présidente du Conseil municipal! Nous ferons avec, mécontents de nous faire manipuler en permanence par ce système, mais c'est la démocratie, alors vivons-la jusqu'au bout, vivons-la cependant en fonction des règlements existants!

La présidente. Je vous réponds, Monsieur Lathion, puisque vous m'avez interpellée. Je viens de proposer deux solutions et je ne vous manipule en rien: je crois que vous avez eu largement le temps de vous exprimer, ce soir et durant toute la journée. Certes, je ne devrais pas réagir en tant que présidente, mais permettez-moi de dire que je suis très fâchée de vos propos!

En l'occurrence, nous prendrons une décision, démocratiquement, car ce n'est pas la présidente qui décide pour le Conseil municipal, que ce soit clair!

M. Alexandre Chevalier (L). Premièrement, comme cela a été rappelé, ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal continue ses discussions au-delà de minuit, sans que cela pose problème. Deuxièmement, s'agissant de votre proposition de siéger le 22 décembre à 8 h du matin, Madame la présidente, elle me semble peu raisonnable, pour les raisons évoquées par M. Lathion. Le 22 décembre est très proche de Noël: des personnes doivent peut-être rejoindre leur famille pour les fêtes, d'autres travaillent sans doute le 22, voire le 23 et le 24 jusqu'à midi, comme cela arrive dans beaucoup d'entreprises. La séance du 22 décembre est déjà convoquée pour traiter le droit de préemption proposé par M. Pagani, mais il ne nous semble pas raisonnable de siéger à 8 h du matin.

Pour ce qui est du groupe libéral, continuer nos débats au-delà de minuit ne nous effraie pas. Mais si une autre décision devait être prise, à savoir poursuivre ces débats le 22, nous souhaiterions que cela se fasse aux heures habituelles, c'est-à-dire dès 17 h.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il se trouve qu'en 2004 j'étais président du Conseil municipal. Je suis peut-être un ornithorynque, mais j'ai derrière moi 18 budgets et je suis extrêmement surpris des débats de ce soir. Je crois parler au nom de l'Alternative en disant que nous sommes des miliciens, que certains d'entre nous travailleront le 22 et le 23 décembre, mais aussi demain. Car il y a le travail qu'on fait dans son bureau, dans son emploi proprement dit, et puis le travail qu'on fait à la maison. Nous sommes quelques-uns à avoir des responsabilités impliquant de travailler aussi le week-end.

Mesdames et Messieurs, quand nous sommes entrés ce matin dans ce conclave, nous savions que nous sortirions en ayant un budget ou, en tout cas, en ayant essayé de voter le budget, et que cela prendrait du temps. Quand j'étais président, en 2004, nous avons fini à 3 h 30 du matin, manquant de peu le record de M. Losio, président en 2001, qui avait levé la séance à 3 h 35 du matin! Encore une fois, nous sommes des miliciens et nous ne pouvons pas nous amuser à faire de faux débats: sur le sujet des horaires, il y a certes un règlement, mais il y a surtout une jurisprudence!

Ce qui m'énerve, c'est qu'on s'est amusé depuis ce matin à développer des interventions extrêmement longues, pléthoriques, comme je l'ai dit en tant que rapporteur général. On s'est amusé toute la journée à perdre son temps, comme des gamins! Et ce soir à minuit, tout d'un coup, on veut arrêter! Mais pour quel bénéfice? A qui croyez-vous faire plaisir, Mesdames et Messieurs? En tout cas pas à vos électeurs, ni aux nôtres! En ce moment, nous sommes en train de nous ridiculiser. Ce que je vous demande, c'est de reprendre nos débats, tranquillement, et d'en finir ce soir, à minuit ou au-delà de minuit, sachant que ce sera toujours minuit, comme d'habitude! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Après les propos de M. Manuel Tornare, je rappellerai qu'en 1989, si le Conseil municipal a siégé un samedi... (*Protestations.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés poliment! Naturellement, nous sommes maintenant dans le «non-temps» et c'est pourquoi vous pouvez tout vous permettre...

Je disais qu'avant 1989 la situation était très différente: le budget de la Ville était adopté en débats ordinaires le mardi et le mercredi, et nous revenions le jeudi s'il y avait lieu. En 1989, nous avons siégé un samedi, parce que MM. Haegi et

Segond avaient été élus au Conseil d'Etat et qu'ils n'auraient plus été là le mardi et le mercredi pour défendre leur budget, conseillers d'Etat qu'ils étaient devenus dès le lundi.

Ensuite, le Conseil municipal – je ne sais pourquoi – a continué à siéger le samedi, mais nous sommes les seuls dans le canton. D'ailleurs, il est assez curieux que ce soit la gauche qui veuille absolument siéger le samedi. Autrefois, le Grand Conseil siégeait le samedi et ce sont vos partis, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, qui n'ont plus voulu siéger ce jour-là, parce que vous partiez dans vos datchas et vos résidences secondaires... (*Protestations.*) C'est la vérité! Naturellement, quand on est majoritaires, on peut dire n'importe quoi! Vous pouvez réagir, cela ne me fera pas changer d'idée!

Les faits sont têtus: n'importe quel citoyen peut, dès lundi, attaquer les dispositions qui seront votées ce dimanche 13 décembre. Nous sommes convoqués pour samedi 12 décembre, et non pour dimanche. Madame la présidente, je m'adresse à vous: je ne vous prends pas en traître. Voilà plusieurs semaines que je vous ai dit de faire attention, lors des séances entre le bureau et les chefs de groupe. Vous n'en avez pas tenu compte, eh bien, vous en subirez les conséquences...

La présidente. Je passe la parole à M. Burri, puis à M. Lathion. Ensuite, j'aimerais que nous en terminions sur ce sujet.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical ne tient pas à contribuer plus que cela au ridicule de ce débat... Nous sommes prêts à continuer les travaux sur le budget. Certes, il y a la loi et le règlement, mais d'après le peu de droit que j'ai pu faire je me souviens qu'il y a aussi la coutume et la jurisprudence. En l'occurrence, ce n'est pas la première fois que nous siégeons au-delà de minuit pour le budget. Nous n'avons donc aucun problème à continuer les débats.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je n'arrive pas à comprendre vos réticences. De toute façon, nous devons siéger le 22 décembre. Je ne vois donc pas pourquoi nous irions à l'encontre de la loi. M. Hämmerli a annoncé qu'il enclencherait une procédure et il est vraiment insensé de prendre ce risque. Je vous recommande de renvoyer la suite de nos débats au mardi 22 décembre, jour où nous sommes de toute façon convoqués.

La présidente. Nous allons donc voter... L'appel nominal est demandé par M. Hämmerli. Est-il suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre*)

conseillers lèvent la main.) Bien, nous procédons au vote nominal: ceux qui acceptent de poursuivre les débats ce soir votent oui.

Mise aux voix à l'appel nominal, la proposition de poursuivre les débats est acceptée par 52 oui contre 16 non (1 abstention).

Ont voté oui (52):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alexandre Chevalier (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Que-
loz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (16):

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

S'est abstenue (1):

M^{me} Florence Kraft-Babel (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot

(UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

(Applaudissements.)

La présidente. Sans épiloguer, je rappelle l'article 74 de la LAC, alinéa 3: «Le budget de fonctionnement de la Ville de Genève doit être approuvé par le Conseil municipal avant le 31 décembre au plus tard. Il est approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 20 février au plus tard.» Monsieur Hämmerli, vous êtes libre de faire ce qu'il vous siéra... Nous poursuivons nos débats.

(Les membres de l'Union démocratique du centre quittent la salle.)

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Genève Futur Hockey (nouvelle subvention), page 19 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par l'Entente, qui demande une augmentation de 50 000 francs, en vue d'attribuer une nouvelle subvention à l'Association Genève Futur Hockey.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, cet amendement est une conséquence directe du Forum des sports qu'a organisé M. Tornare en collaboration avec M. Mark Muller, il y a maintenant un mois. Il vise à donner une subvention de 50 000 francs à l'Association Genève Futur Hockey. Pourquoi fais-je le lien avec le Forum des sports? C'est que le forum a conclu – et M. Tornare a fait siennes ces conclusions – qu'il était nécessaire de fournir un soutien accru au sport d'élite, mais également au sport d'intégration, au sport pour les jeunes. Je crois, Monsieur Tornare, que je ne mens pas en disant que ce sont les conclusions du forum.

Mesdames et Messieurs, en raison des travaux à la patinoire des Vernets, le Genève-Servette Hockey Club a actuellement de gros problèmes de trésorerie. Il subit un manque à gagner de plusieurs millions de francs suite à la diminution

du nombre de loges. Nous avons tenté d'en débattre dans ce Conseil, mais une majorité a refusé de le faire. En conséquence, l'équipe professionnelle va avoir moins d'argent et, corollaire, le mouvement juniors, le mouvement juniors élites, bref, l'ensemble du hockey en ville de Genève va subir un manque à gagner. Par cet amendement, nous proposons donc d'allouer une subvention de 50 000 francs à une association qui a pour vocation de permettre aux jeunes hockeyeurs entre 17 et 21 ans de se familiariser avec ce sport et à ceux qui ont le niveau nécessaire de devenir ensuite professionnels après leur formation. Cette association vise, en définitive, à appliquer un principe cher à une majorité de notre Conseil, à savoir l'intégration par le sport.

Cet amendement se veut un signal politique montrant qu'il est nécessaire de soutenir l'intégration par le sport. Mais il se base également sur le constat suivant: si vous examinez les lignes budgétaires, vous constatez que le football touche des subventions, comme le tennis ou le basketball, alors que le hockey n'en touche pas pour son mouvement juniors, sauf lors de manifestations extraordinaires.

Je précise que nous avons déposé parallèlement un amendement compensatoire, visant à diminuer de 50 000 francs la cassette personnelle de M. Tornare. Mais si M. Tornare acceptait et obtenait une majorité au sein du Conseil administratif pour reprendre à son compte le présent amendement qu'une majorité du Conseil municipal accepterait, la diminution portant sur la cassette du magistrat serait automatiquement retirée. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire bon accueil à cet amendement qui vise à donner un signal. Que le Conseil municipal ne se désintéresse pas du manque à gagner pour le Genève-Servette résultant du chantier de la patinoire et qu'il souhaite éviter que les juniors et le mouvement juniors élites en subissent les conséquences fâcheuses!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 27 oui.

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions sportifs individuels, page 21 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par le groupe libéral, qui vise à augmenter les subventions aux sportifs individuels de 20 000 francs, portant ainsi le montant total à 39 500 francs.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, le groupe libéral est attaché au développement du sport d'élite et au soutien

des sportifs individuels. Ceux-ci, pour participer aux différentes compétitions, notamment à l'étranger, doivent payer les frais de déplacement et d'hébergement, qui sont le plus souvent à leur charge. Aussi, comme nous l'avons déjà fait les années précédentes, nous aimerions donner un peu plus à ces sportifs individuels. La subvention n'a pas changé: elle est toujours de 19 500 francs. Or nous avons constaté, aux comptes 2008, que le magistrat, probablement sur sa cassette personnelle, avait augmenté la subvention de base. Nous aimerions donc pérenniser ces augmentations dont nous voyons qu'elles sont nécessaires. C'est pourquoi nous vous proposons d'augmenter de 20 000 francs la ligne budgétaire, la portant à 39 500 francs, montant qui correspond à ce qui est dépensé. Nous pensons, au sein du groupe libéral, qu'il est important de donner un signe fort à ces jeunes sportifs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 26 oui (1 abstention).

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Projets insertion, intégration et santé, page 22 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral et radical. Il vise à supprimer la subvention de 20 000 francs allouée aux «Projets insertion, intégration et santé».

M. Alexandre Chevalier (L). Nous sommes un peu mal à l'aise avec cette subvention, dont l'utilisation reste pour nous assez opaque. Initialement, sa suppression visait aussi à compenser l'augmentation de 20 000 francs que nous avons présentée à l'instant, s'agissant de la subvention aux sportifs individuels dont l'utilisation et l'utilité nous paraissent plus claires. Nous demandons donc la suppression de la ligne «Projets insertion, intégration et santé», car nous n'en voyons pas l'utilité.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames et Messieurs, il y a là quelque chose que je ne comprends pas! Les groupes libéral et radical nous proposent de supprimer cette ligne budgétaire, alors qu'il s'agit d'un projet qui nous tient à cœur, qui est un levier et qui utilise le sport comme vecteur d'intégration. Ce projet est destiné aux femmes étrangères notamment. Dix soirées thématiques sont organisées. Le magistrat a travaillé avec l'Association Camarada et le projet vise à promouvoir le sport, comme vecteur de convivialité et de cohésion sociale. Les femmes

viennent avec leurs enfants, elles font la connaissance d'autres femmes, c'est une occasion de parler, d'être ensemble. Je suis donc très étonnée que les libéraux et les radicaux proposent cette suppression. Bien évidemment, nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 17 oui (1 abstention).

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Soutien à la promotion du sport féminin, page 22 des subventions.)

La présidente. Un amendement de l'Entente propose la suppression de la subvention de 20 000 francs inscrite à la ligne «Soutien à la promotion du sport féminin».

M^{me} Danièle Magnin (L). Nous demandons en effet la suppression de cette subvention, d'une part parce que nous voyons mal son utilité et que la manière dont elle est allouée est assez opaque, d'autre part à cause du principe de l'égalité entre hommes et femmes, consacrée par notre Constitution fédérale. Nous estimons qu'il n'est pas normal de défavoriser les hommes, en attribuant aux femmes un soutien particulier pour la pratique du sport.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). J'ai les oreilles qui tintent! Mesdames les sportives, Messieurs les sportifs, Mesdames les non sportives, Messieurs les non sportifs, tout d'abord, je trouve dommage qu'«une équipe» – car la politique a parfois à voir avec le sport – respectivement un groupe ait abandonné la partie ce soir!

Cela dit, l'Entente considère donc que le soutien et la promotion du sport féminin n'ont pas lieu d'être. Pourtant, tout à l'heure, vous souhaitiez accorder 50 000 francs supplémentaires à l'Association Genève Futur Hockey. Pour ma part, j'estime qu'il y a encore beaucoup à faire, précisément parce que les femmes n'accèdent pas encore à tous les sports. C'est pourquoi cette subvention a tout lieu d'être.

En l'occurrence, peut-on dire que certains sports sont plutôt masculins? Malheureusement oui! C'est une question culturelle, mais aussi une construction sociale qu'il s'agit de changer en 2010. Parmi les sports dits masculins, je pourrais citer le catch, la boxe, le rugby, le hockey... Pourtant, je pense qu'il n'y a aucun sport que les femmes ne puissent pratiquer. Du moment qu'elles le souhai-

tent, il n'y a aucune raison qu'elles s'en privent. De même, parmi les sports dits féminins, je citerai la danse aquatique, la gym artistique...

Toujours à propos des sports masculins ou féminins, le baseball est typiquement un sport masculin, qui nous vient des États-Unis. Mais peut-on dire que les majorettes en sont le pendant féminin? Pendant que les hommes jouent au baseball, les femmes sont majorettes, ou éventuellement caissières, celles qui vendent les tickets à l'entrée du stade... (*Remarque.*) Puis-je continuer? Ce n'est pas très sport, Monsieur Lathion!

Malheureusement, il y a encore beaucoup trop de discrimination. Ce n'est pas un hasard si la terminologie du sport a beaucoup à voir avec la guerre et a un côté machiste: la victoire, la défaite, le challenge, l'adversaire, l'affrontement, la retraite, la puissance, la vigueur, la domination, se battre, gagner... Bref, Mesdames et Messieurs, que craignez-vous? De voir un jour des équipes mixtes concourir aux Jeux olympiques, par exemple?

Pour en revenir aux affaires de la République, en matière de promotion du sport féminin, il y a donc beaucoup à faire. Je citerai l'exemple d'une collègue conseillère municipale qui a souhaité inscrire sa fille, âgée d'une dizaine d'années, au club de hockey. On lui a répondu que, non, il n'y avait pas de club féminin. Comment peut-on dire, s'agissant d'enfants, qu'il n'y a pas de club féminin? Cette subvention a tout lieu d'être, moins pour créer des équipes que pour stimuler la curiosité et l'intérêt des petites filles pour le sport, pour créer des vestiaires féminins dans des associations ou des clubs où il n'y en a pas, pour agir dans le cadre d'une journée de promotion des sports pour les femmes. Il y a encore beaucoup à faire et nous nous opposerons donc à cette coupe.

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, vous transmettez mes propos à M^{me} Arlotti. Le jour où une femme affrontera Mike Tyson pour le titre de champion du monde poids lourd elle aura tout mon soutien. Le jour où une femme pourra battre le champion du monde masculin sur 100 m, elle aura aussi tout mon soutien. Simplement, il ne faut pas tout mélanger! Je reviens à notre amendement concernant l'Association Genève Futur Hockey. Personne n'a pris la parole et vous n'avez apparemment pas écouté ce que j'ai dit: le corollaire direct des pertes du Genève-Servette Hockey Club, c'est que le club n'a, notamment, pas l'argent pour monter des équipes pour les jeunes filles, simplement parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses. La loi des nombres veut qu'on privilégie le sexe le plus représenté.

Maintenant, quant à faire des équipes mixtes, je pense aussi que le Genève-Servette a fait une mauvaise affaire avec le transfert de Marek Malik: c'est une Ségolène Royal, une femme qu'il aurait dû recruter pour jouer au poste de défen-

seuse en Ligue nationale A de hockey! Madame Arlotti, si vous voulez faire des propositions au niveau des ligues nationales de football, de hockey ou de boxe, faites-les! Mais tant que les règles internationales ne veulent pas livrer une femme en pâture à un homme qui la mettrait en pièces en quelques minutes sur un ring de boxe, il ne faut pas prendre des vessies pour des lanternes! Enfin, en refusant notre amendement visant à donner des fonds au mouvement juniors de hockey, vous assumerez le fait que le club n'a pas l'argent pour monter une équipe de filles!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 24 oui.

Page 67, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives, page 23 des subventions.)

La présidente. L'Entente propose un amendement visant à diminuer de 50 000 francs la subvention destinée à l'organisation de manifestations sportives, celle-ci passant à 212 200 francs.

M. Simon Brandt (R). Si M. Tornare veut bien m'écouter, je vais lui faire plaisir! J'ai dit précédemment que cet amendement était lié à celui visant à accorder une subvention de 50 000 francs à l'Association Genève Futur Hockey. Dans la mesure où je n'ai qu'une parole et puisque l'amendement précédent à la hausse a été refusé, nous retirons évidemment cet amendement compensatoire! Vous me permettrez cependant de regretter l'arrogance de l'Alternative qui n'a même pas daigné justifier son refus!

Page 69, cellule 5009060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers des bains des Pâquis, page 23 des subventions.)

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par l'Entente qui vise à diminuer de 210 000 francs la subvention à l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP), qui passe ainsi à 223 000 francs.

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs, un petit rappel: en 2007, le Parti démocrate-chrétien dépose un amendement de 50 000 francs, parce qu'il

commence à y avoir des problèmes aux bains des Pâquis: on nous dit que les consommations sont servies sans ticket de caisse. En 2008, cinq des onze membres du comité démissionnent. Le Parti démocrate-chrétien fait une demande, qui sera transmise à la commission des finances, pour un audit du Contrôle financier. En 2009, suite aux recommandations de l'audit, la gestion s'améliore. Enfin, dès le 1^{er} juillet 2010, il doit y avoir un changement, puisque, en principe, la buvette fera partie de l'Association des usagers des bains des Pâquis. En toute logique, l'Entente propose donc de verser la moitié de la subvention, c'est-à-dire la subvention complète jusqu'au 1^{er} juillet, ce qui correspond à 210 000 francs.

M^{me} Maria Casares (AGT). Je m'exprimerai au nom de l'Alternative. Cette subvention finance en fait le fonctionnement de l'Association des usagers des bains des Pâquis. Cela représente la gestion des lieux: les gardiens, la sécurité, la propreté des bains, l'entretien de la jetée. C'est donc de l'argent que l'Association des usagers des bains des Pâquis utilise pour payer du personnel. En diminuant cette subvention, on met en péril le fonctionnement des bains et, pour nous, ce n'est pas admissible.

Pour que les choses soient claires, je répète que cette subvention n'est en rien destinée à la buvette. Elle va uniquement à l'AUBP. Il faut maintenant cesser de harceler cette association et la laisser travailler tranquillement. Après l'audit qui a été effectué, ses membres ont montré beaucoup de bonne volonté pour changer certaines pratiques. Il faut les laisser travailler en paix et vous verrez, Mesdames et Messieurs, que tout se passera bien. Madame la présidente, je demande que le vote de l'amendement ait lieu à l'appel nominal.

La présidente. Votre demande est-elle soutenue par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, il en sera fait ainsi.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, j'ai un peu de peine à comprendre l'attitude de la gauche. Elle s'obstine à vouloir soutenir financièrement une association qui, dès le 1^{er} juillet, n'en aura plus besoin, puisque la buvette, qui avait été dissociée de l'association par ses gérants sans en avertir la Ville, réintégrera le giron de l'AUBP. Comme chacun le sait, cette buvette fait près de 4 millions de chiffre d'affaires: nous pensons donc qu'elle peut réaliser 400 000 francs de bénéfices. Si ce n'est pas possible, l'association le fera savoir et nous pourrions alors envisager de voter un crédit supplémentaire. Mais, en l'état, il est tout à fait envisageable que la buvette enregistre 400 000 francs de bénéfices.

La gauche affirme continuellement, à longueur de séance, qu'elle veut défendre les plus faibles. Ce soir, à cet instant précis, nous avons plutôt l'impression qu'elle défend les petits copains... Pour notre part, nous pensons que la subvention des bains des Pâquis pourrait servir à d'autres associations qui en ont davantage besoin. Avec notre amendement, nous cherchons le consensus: nous ne demandons pas la suppression totale de la subvention, mais son remplacement à partir du 1^{er} juillet, dès lors que la buvette sera réintégrée au sein de l'association. En refusant d'adhérer à cet amendement, la gauche donne un coup de couteau dans cette justice sociale qu'elle aime tant nous jeter à la face! Voilà, Mesdames et Messieurs, la position de l'Entente. Notre objectif n'est pas d'affaiblir les bains des Pâquis – nous aimons les bains – mais nous pensons qu'ils peuvent tout à fait s'en sortir sans la subvention de la Ville de Genève.

M. Olivier Fiumelli (R). Je compléterai ce qui vient d'être dit en rappelant que la commission des finances est saisie du sujet des bains des Pâquis depuis quelque temps. Nous sommes saisis des rapports du Contrôle financier et des rapports de la fiduciaire BfB. Nous allons bientôt produire notre propre rapport, qui expliquera ce qui s'est passé aux bains des Pâquis. A la suite de nos travaux, nous avons décidé de faire une proposition, qui a été votée par la commission des finances. Cette proposition rejoint la suggestion de Manuel Tornare, à savoir que l'Association des usagers des bains des Pâquis devienne un interlocuteur unique pour la Ville, charge à elle de s'organiser de manière adéquate, et qu'elle soit au bénéfice d'un contrat de prestations, avec pour objectif de tendre à l'autofinancement.

C'est pourquoi, ce matin, au nom de l'Entente, nous avons proposé de couper la moitié du fermage des bains. Pour des raisons techniques, nous y avons finalement renoncé. Reste que nous proposons de verser la subvention jusqu'au 1^{er} juillet, puisque juridiquement nous ne pouvons pas faire autrement, et qu'à partir du 1^{er} juillet M. Tornare nous présente un vrai contrat de prestations, montrant comment les prestations des bains des Pâquis – qui ne sont pas en cause – seront financées à l'avenir. Nous le répétons: ce lieu doit tendre à l'autofinancement et, le cas échéant, M. Tornare reviendra avec une proposition de crédit complémentaire si nécessaire. Mais, en l'état, nous souhaitons que le fonctionnement des bains des Pâquis soit modifié à partir du 1^{er} juillet. C'est là le sens de cet amendement.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 27 oui.

Ont voté non (33):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (27):

M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (19):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Le budget du département de M. Tornare, pages 59 à 72, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département de M. Tornare, l'excédent de revenus est de 5 411 782 francs.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin du deuxième débat sur le budget. Avant de voter les arrêtés, nous devons laisser le temps aux fonctionnaires de faire les calculs afin que je puisse vous faire part des nouveaux chiffres. Je suspends donc la séance pendant quelques minutes et je convoque le bureau et les chefs de groupe à la salle Nicolas-Bogueret, en présence des représentants du Conseil administratif qui le souhaitent.

(La séance est suspendue de 0 h 54 à 1 h 12.)

La présidente. Nous reprenons nos travaux. Une copie des projets d'arrêtés avec les nouveaux chiffres a été distribuée aux chefs de groupe. Nous pouvons donc passer au vote.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 39 oui contre 28 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 38 oui contre 27 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé est accepté par 40 oui contre 1 non (26 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 095 063 066
sous déduction des imputations internes de	54 414 756
soit un total des charges nettes de	<hr/> 1 040 648 310

et les revenus à	1 100 474 848
sous déduction des imputations internes de	<u>54 414 756</u>
soit un total des revenus nets de	1 046 060 092

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 411 782 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	64 733 614	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 5 411 782</u>	
autofinancement		<u>70 145 396</u>
insuffisance de financement		4 854 604
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>2 811 623</u>
insuffisance de financement		17 188 377

c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	67 545 237	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 5 411 782	
autofinancement		<u>72 957 019</u>
insuffisance de financement		22 042 981

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 411 782 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2010, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2010.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2010 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 22 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2010, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

La présidente. Mesdames et Messieurs, lors de notre réunion, tout à l'heure, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de reporter le troisième débat sur le budget aux 22 et 23 décembre. Conformément au règlement, 20 personnes ont formellement demandé, par écrit, cette convocation.

Vous serez donc convoqués, en séances extraordinaires, le 22 décembre à 17 h et 20 h 30, ainsi que le 23 décembre à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h, et ainsi de suite. En principe, la séance ne devrait pas se poursuivre au-delà de minuit. Néanmoins, nous avons pris la précaution de vous convoquer également pour le 23 décembre. Nous mettrons à l'ordre du jour le troisième débat sur le projet de budget, ainsi que la proposition PR-762 concernant le droit de préemption aux Eidguenots.

Avant de clore notre séance, je tiens à remercier les fonctionnaires qui ont travaillé durant toute la journée pour faire les calculs nécessaires. (*Applaudissements.*) J'aimerais également souhaiter bonne chance à M^{me} Charlotte Meierhofer, qui doit subir une petite intervention demain. Nous lui apportons notre soutien. (*Applaudissements.*)

Enfin, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite une excellente nuit!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 1 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4038
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4038
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C). Suite du deuxième débat	4038
4. Propositions des conseillers municipaux	4117
5. Interpellations	4117
6. Questions écrites	4117

La mémorialiste:
Marguerite Conus